

**Elodie Couratier, Jean-Christophe François, Franck Poupeau**

*Laboratoire Géographie – Cité, Paris I ; Centre de Sociologie Européenne, Paris*

## **LA DIFFERENCIATION SOCIOESPATIALE DES CIRCUITS DE SCOLARISATION**

### **Enquête sur les pratiques de placement scolaire en contexte de *gentrification***

Le terme *gentrification* a été utilisé depuis les années 1960 dans le monde anglo-saxon pour décrire la façon dont les « classes moyennes » investissent d'anciens quartiers populaires dévalorisés du centre-ville<sup>1</sup>, au lieu de s'installer dans les banlieues résidentielles périphériques<sup>2</sup>. Selon Neil Smith, cette restructuration sociale aurait un ressort économique et des effets spatiaux relatifs à la construction de nouveaux modèles urbains : les « paysages de consommation »<sup>3</sup>, et les années 1990 marqueraient plus particulièrement l'avènement d'une « *gentrification* généralisée » au sein d'un espace urbain intégrant travail, résidence et loisir, dans le cadre d'une transformation des relations familiales et en particulier d'un accès croissant des femmes au travail. Le fait que cette notion saisisse des phénomènes généraux et transnationaux ne veut pas dire qu'elle puisse être transposée telle quelle

au cas français<sup>4</sup> : mais alors que les auteurs anglo-saxons décrivent un processus d'extension mondiale à partir des centres les plus industrialisés<sup>5</sup>, Nicole Tabard et Alain Chenu ont distingué, dès les années 1990, deux types d'« embourgeoisement »<sup>6</sup>. Dans le cas de communes favorisées, l'embourgeoisement se caractérise par une exclusion, historiquement constituée, des catégories populaires, comme dans certaines communes de l'Ouest parisien (Neuilly-sur-Seine, Boulogne, etc.). Au contraire, dans des communes traditionnellement populaires ou socialement diversifiées (des villes ou quartiers anciennement industriels, comme l'Est parisien, Lyon, Bordeaux ou Nantes), l'embourgeoisement correspond à l'arrivée de couches sociales plus aisées dans le bâti ancien du centre-ville : c'est à ce dernier cas que s'applique, au sens strict, la notion de *gentrification*<sup>7</sup>.

On retrouve, à l'échelle de l'agglomération parisienne, de tels

---

<sup>1</sup> GLASS R., *Introduction to London : Aspects of Change*, Londres, Center for Urban Studies, 1963.

<sup>2</sup> Il est couramment admis que ce processus mettrait en scène la *new middle class*, une *service class* composée de catégories sociales regroupant un ensemble flou de groupes sociaux allant des professions de l'enseignement, de l'art et de la culture aux professions « libérales » et « managériales ». Voir à ce sujet BIDOZ ZACHARIASEN C., « Gentrification : le tabou français », *Esprit*, n°303, mars-avril 2004, p.62-64.

<sup>3</sup> SMITH N., « A propos de Yuppies et de logements : la gentrification, la restructuration sociale et le rêve urbain », *Géographie, économie, société*, vol.1, 1999, p.157-189.

---

<sup>4</sup> BIDOZ ZACHARIASEN C., « Gentrification : le tabou français », *Esprit*, n°303, mars-avril 2004, p.62-64.

<sup>5</sup> SMITH N., WILLIAMS P. (eds), *Gentrification of the city*, Allen & Unwin, Hemel Hempstead, Herts, p.56-77.

<sup>6</sup> CHENU A. & TABARD N., « Les transformations socioprofessionnelles du territoire français, 1982-1990 », *Population*, 1993, p.1735-1770.

<sup>7</sup> MONTLIBERT Ch. de, *L'impossible autonomie de l'architecte*. Sociologie de la production architecturale. Strasbourg, PUS, 1995. P. 129-136.

mouvements de désindustrialisation et de tertiarisation, qui se sont traduits par une *gentrification* « de l'intérieur vers l'extérieur », au-delà de Paris *intra-muros*<sup>8</sup>. Comme le remarque Marc Oberti, « Paris, dans sa tentative d'intervenir sur la mixité sociale et de maintenir les familles, s'est engagé dans une concurrence avec les communes de la « banlieue » qui ont fait de leur attractivité pour les classes moyennes un outil essentiel de leur politique de peuplement et de développement<sup>9</sup> ». C'est sans doute dans ces espaces limitrophes que les comportements des « classes moyennes », de plus en plus reléguées à la périphérie immédiate de Paris, peuvent être saisies de la façon la plus nette. La polarisation sociale de l'Ile-de-France suit cependant un modèle différent de celui des grandes métropoles anglaises et américaines<sup>10</sup> : les effets de la mondialisation sur les structures d'emploi interfèrent avec les structures sociales héritées du passé en matière de logement, d'immigration, de politiques familiales<sup>11</sup> et d'établissements d'enseignement<sup>12</sup>. On peut donc

légitimement s'interroger sur les recompositions que ces processus sont susceptibles d'engendrer dans l'espace scolaire de l'agglomération parisienne.

Dans la mesure où la *gentrification* désigne moins la revitalisation d'anciens quartiers « huppés » que la transformation de quartiers anciennement industriels et ouvriers<sup>13</sup>, on a choisi deux anciennes communes ouvrières aux portes de Paris, situées dans des pôles opposés de l'espace résidentiel francilien, afin d'observer les effets de cette recomposition des structures sociales sur cette catégorie spécifique de « biens culturels » consommés en milieu urbain que sont les pratiques scolaires. La première est une commune populaire du Sud-Est parisien, où l'évitement scolaire a été très fort dans les années 1980-1990, avant de décliner depuis le début des années 2000. On a ensuite mis cette commune en perspective avec une ancienne commune ouvrière localisée dans un secteur opposé de l'espace francilien, l'Ouest parisien bourgeois, et qui comportait assez de similitudes sociales et scolaires pour permettre une comparaison pertinente. Présentant désormais un profil professionnel tertiarisé, cette commune a connu dans les années 1980 un processus d'embourgeoisement plus rapide que celui qui a touché l'autre commune considérée une dizaine d'années plus tard<sup>14</sup>. Ces deux municipalités aux profils distincts ont comme autre caractéristique commune le fait d'être limitrophes de Paris. A travers l'étude des flux scolaires dans le cas particulier de ces communes aux portes de Paris, on tentera

<sup>8</sup> SMITH N., « La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la "régénération" urbaine comme stratégie urbaine globale », in BIDOUC ZACHARIASEN C., *Retours en ville*, Paris, Descartes & Cie, 2003, p.57. Voir dans une perspective de mobilité individuelle le traitement approfondi de l'exemple canadien par LEY D., *The New Middle Class and the Remaking of the Central City*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

<sup>9</sup> OBERTI M. & FILJAKOW Y., « Urbanisme, embourgeoisement et mixité sociale à Paris », *Mouvements*, n°13, 2001, p.18.

<sup>10</sup> Pour une étude d'ensemble de la division sociale de l'espace francilien, voir FRANCOIS et al., *Les disparités de revenus des ménages franciliens. Approches intercommunales et infracommunales, et évolution des différenciations intercommunales, 1990-1999*, UMR Géographie-Cités, CNRS-Paris-Paris 7-ENS Lyon, mars 2003 (version électronique).

<sup>11</sup> RHEIN C., « Structures sociales en Ile-de-France », *Données urbaines*, n°3, Paris, Anthropos-Insee, 2000, p.211-224.

<sup>12</sup> RHEIN C., « De l'anamorphose en démographie. Polarisation sociale et flux scolaires dans la

métropole parisienne », *Les annales de la recherche urbaine*, n°75, 1997, p.59-69.

<sup>13</sup> BUTLER T., « Gentrification and the Urban Middle Classes », in BUTLER T. & SAVAGE M., *Social Change and the Middle Classes*, London, University of London Press, 1995.

<sup>14</sup> FOURNY M.-C., « Politiques locales et désindustrialisation en proche banlieue parisienne », *Hérodote*, n°43 (Après les banlieues rouges), 1986 ; PINCON M. et PINCON-CHARLOT M., *Sociologie de Paris*, Paris, La découverte, 2004.

de saisir les effets scolaires de la *gentrification* dans leurs contextes sociaux. Dans ce dispositif spécifique, il s'agira ainsi d'étudier l'articulation entre le choix d'établissement et les stratégies résidentielles, afin de voir dans quelle mesure l'évitement scolaire permet de corriger les problèmes de placement spatial qui se posent dans le cadre plus général des stratégies de reproduction des groupes sociaux concernés (et en particulier les « classes moyennes »).

Dans la mesure où les pratiques d'évitement creusent un écart social très net entre espace scolaire et espace résidentiel<sup>15</sup>, le cas de ces communes aux portes de Paris présente un intérêt particulier, lié à l'attractivité des établissements parisiens – même si on assiste depuis le début des années 2000 à une diminution de la « fuite vers Paris » qui est présenté, par l'administration de l'éducation nationale, comme la conséquence du durcissement de l'application de la carte scolaire. La relance de ces mesures administratives destinées à favoriser la « mixité sociale » à l'école conduit cependant à négliger d'autres mouvements, plus structurels, de recomposition des relations entre l'espace résidentiel et l'espace scolaire. En retrouvant sur les cas particuliers des deux communes choisies les effets de la différenciation sociale des espaces scolaire à une échelle plus globale, on verra dans quelle mesure les circuits de scolarisation contribuent à fabriquer ou renforcer la spécialisation socio-spatiale des secteurs considérés, dès lors que la densité de l'offre scolaire, publique et privée, multiplie les « circuits de scolarisation » des familles très bien dotées en toutes formes de capitaux (économique, culturel et social); et inversement comment des familles globalement moins dotées en toutes formes de capitaux, confrontées à

une offre d'autant moins diversifiée que depuis quelques années la « fuite vers Paris » s'avère plus difficile, se trouvent contraintes de scolariser leurs enfants dans le secteur qui leur est attribué par la carte scolaire, et d'ajuster leurs investissements scolaires à cette situation.

### **La « fuite » vers les établissements parisiens**

Les élus locaux, les chefs d'établissement des communes de la proche banlieue se plaignent souvent de ce que Paris leur prend beaucoup d'élèves. Dans les communes les moins favorisées, on s'inquiète de la fuite vers Paris des « meilleurs » élèves, et les recteurs des académies de Créteil et de Versailles s'indignent de ce que la capitale leur « vole » de la réussite scolaire en captant de nombreux élèves bien formés. Paris serait une sorte d'eldorado scolaire, où tous ceux qui le peuvent envoient leurs enfants. Au-delà de ces polémiques, on peut cependant se demander quelle est réellement l'ampleur sociale et spatiale de l'évitement scolaire au profit de Paris intra-muros, et en quoi il affecte la composition sociale des établissements évités et choisis dans et hors de Paris.

Une telle enquête comporte des limites méthodologiques qui tiennent avant tout au recueil des données. Seul l'évitement vers les collèges publics de Paris est considéré ici: on ne mesure pas l'évitement « de banlieue à banlieue », localement très important, même s'il se fait surtout vers une poignée d'établissements prestigieux et facilement identifiables. On ne mesure pas non plus les flux d'évitement « de Paris vers sa périphérie », qui ne concernent qu'une très petite quantité d'élèves (une soixantaine), essentiellement du XVII<sup>e</sup> vers Levallois-Perret et du XV<sup>e</sup> vers Vanves. En se basant sur les adresses déclarées par les familles à l'établissement, on mesure seulement l'évitement officiellement connu au sein du secteur

---

<sup>15</sup> FRANCOIS J.-C. & POUPEAU F., « La polarisation des espaces scolaire et résidentiel. Une approche socio-géographique », *Annales de la recherche urbaine*, décembre 2005.

public, tout motifs confondus<sup>16</sup>. On ne prend donc pas en compte l'évitement vers le secteur privé, quantitativement très important à Paris, où plus d'un tiers des élèves de collège sont scolarisés dans des établissements privés, dont certains recrutent beaucoup en banlieue<sup>17</sup>. On ne comptabilise pas non plus ici les fausses déclarations d'adresse, autre « bon » moyen de fuir vers Paris. L'aspect de l'évitement étudié ici, bien que partiel, est néanmoins particulièrement important, car il concerne des familles très motivées : les motifs « ordinaires » de dérogation officielle, comme les options rares par exemple, ne peuvent jouer hors des frontières académiques. Les données mobilisées sont celles de l'année scolaire 1999-2000 sur la population des élèves des collèges. Compte tenu de la structure sociale des établissements à Paris et sa périphérie, de la catégorie sociale de chaque élève et de sa commune de résidence, on a dans un premier temps mesuré pour chaque commune la baisse de l'effectif des collèges induite par l'évitement vers Paris. Une analyse factorielle des correspondances sur la composition sociale de la population scolaire des communes a ensuite permis de produire une image globale de la division sociale de l'espace scolaire francilien. Pour observer les effets de l'évitement sur la structure sociale, on a introduit sous la forme d'éléments statistiques actifs<sup>18</sup> les communes telles qu'elles seraient sans évitement vers Paris, et sous la forme

---

<sup>16</sup> Dans ce cas, le chef d'établissement a toujours connaissance de la pratique d'évitement, puisque l'adresse qui lui est communiquée est située hors du secteur de l'établissement. Toutefois certains élèves ainsi repérés n'ont pas utilisé les filières classiques de la dérogation.

<sup>17</sup> Voir à ce sujet CHAMPION J.-B. ET TABARD N., « Les territoires de l'école publique et de l'école privée », *Economie et statistique*, 293, 1996-3, p.41-54. Le taux d'élèves allant dans le privé atteint même 6 élèves sur 10 dans le VI<sup>e</sup> arrondissement.

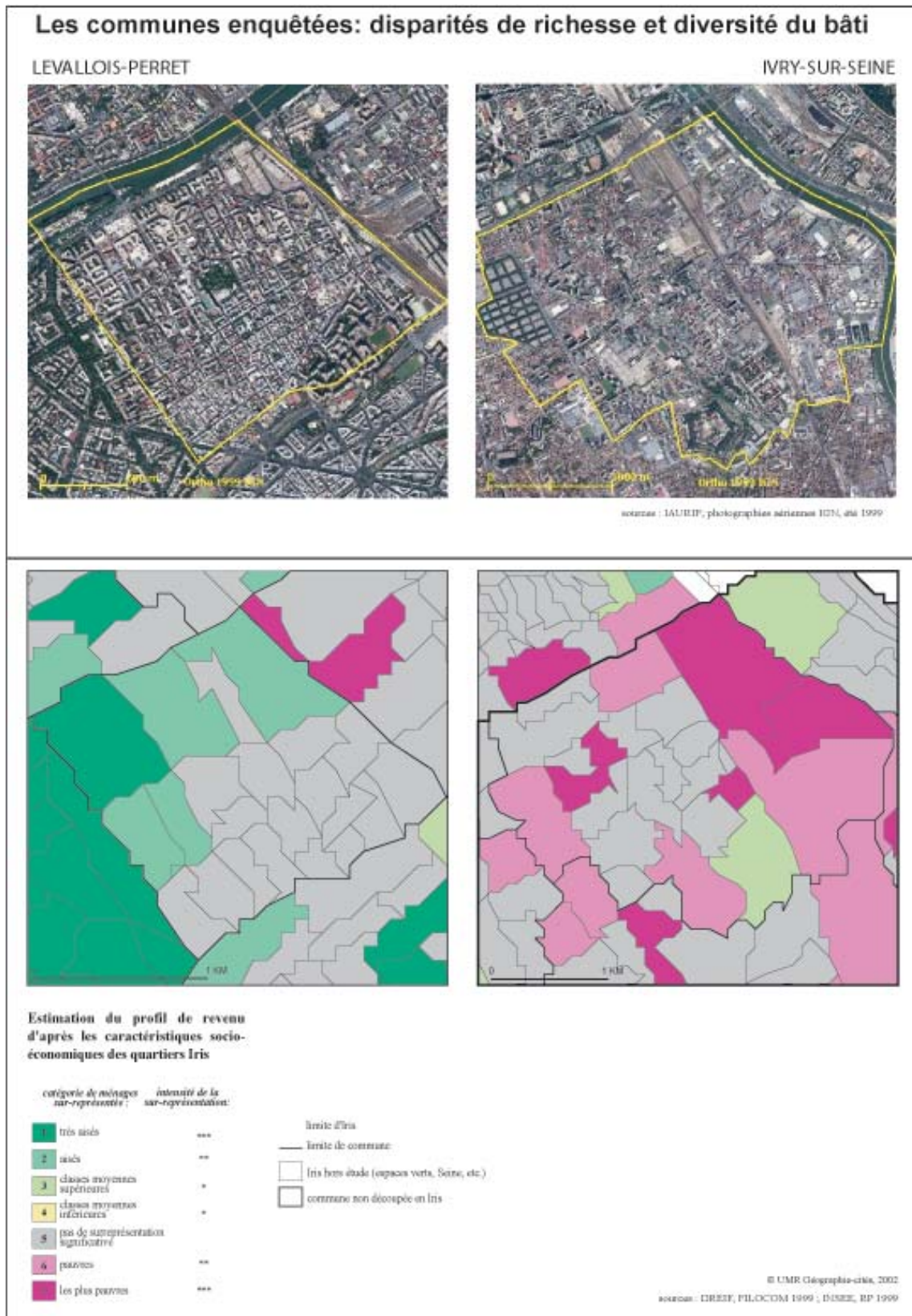
<sup>18</sup> Eléments dont les profils sont directement insérés dans l'analyse factorielle.

d'éléments supplémentaires, les communes telles qu'elles sont réellement, compte tenu de cet évitement. On n'a retenu ici que le premier facteur qui rend compte à lui seul de plus de 80% des disparités sociales à l'échelon retenu. Ce facteur hiérarchise les catégories sociales, depuis les plus défavorisés (du côté négatif) jusqu'aux plus favorisés (du côté positif). Le changement de structure sociale induit par l'évitement vers Paris, fondé sur la différence entre la coordonnée de chaque commune sur ce facteur « avant » et « après » évitement, s'interprète ainsi en termes d'« embourgeoisement » lorsque le profil social est tiré vers le haut, et de « prolétarianisation » lorsqu'il est tiré vers le bas par l'évitement. (cartes 1 et 2).

Si les établissements Parisiens sont convoités par les familles résidant à la périphérie de Paris, il s'agit le plus souvent d'un rêve inaccessible : en 1999 cette pratique concerne moins de 2000 élèves, soit moins de 5 « banlieusards » sur 1000. Les structures sociales de l'espace scolaire de Paris d'une part, et de la banlieue d'autre part, se trouvent donc globalement peu affectées. Néanmoins, l'effet de l'évitement, quoique modeste, devient significatif pour la catégorie la plus favorisée (enfants de cadres supérieurs, professions libérales, enseignants) : la banlieue perd 1% de ses élèves les plus favorisés tandis que Paris voit leur part augmenter de 5%.

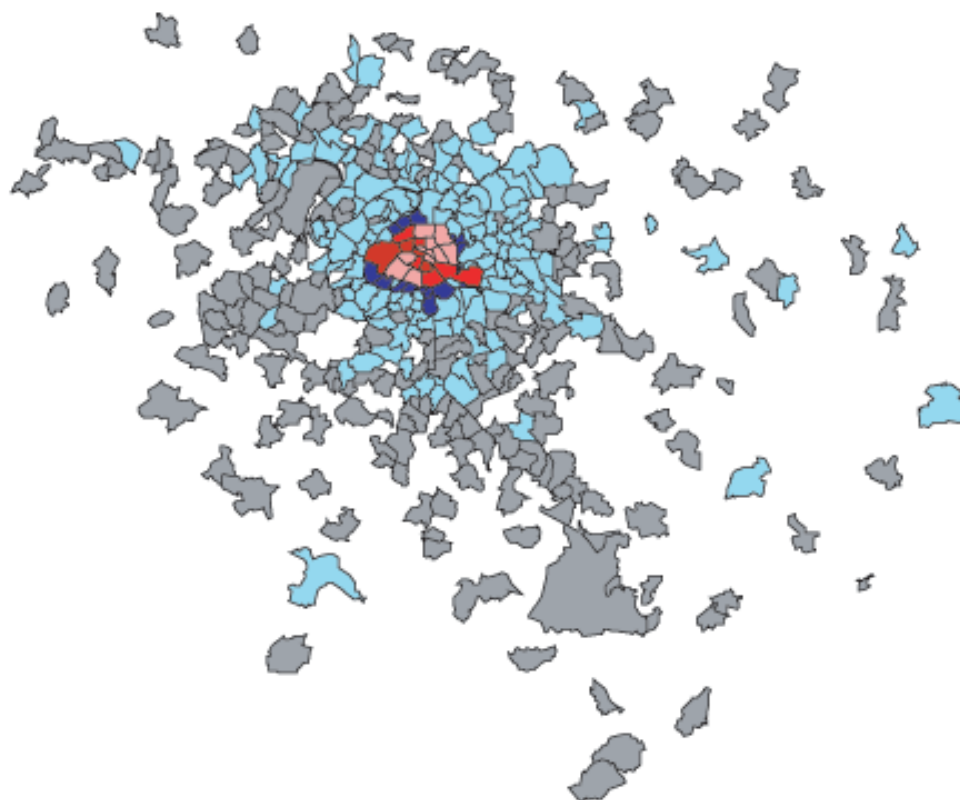
Le profil social de ces élèves scolarisés hors secteur est en effet très nettement différent de celui de la population des élèves de banlieue dans son ensemble : plus de la moitié de ceux qui évitent appartient à la catégorie « favorisé A » de la nomenclature du ministère de l'Éducation Nationale. On est donc en présence d'un phénomène de faible ampleur, mais nettement concentré sur les élèves les plus favorisés. D'un point de vue spatial, le phénomène est relativement étendu : malgré le jeune âge des élèves en situation d'évitement, ceux-ci peuvent

Carte 1 – Composition sociale de la population scolarisée dans les communes d’Ile-de-France

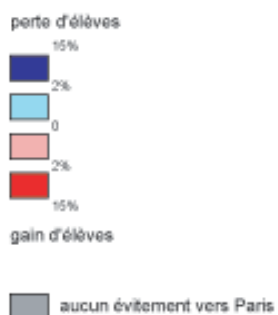


Carte 2 – La fuite vers Paris. Effets de l'évitement à destination de Paris sur les effectifs des établissements de banlieue.

## La fuite vers Paris



Effet de l'évitement vers les collèges publics de Paris sur les effectifs des collèges publics de Paris et de la banlieue



venir de fort loin en Ile-de-France, ce qui témoigne pour le moins d'une forte motivation. Toutefois, bien que l'aire d'attraction de Paris soit très vaste, la très grande majorité de ces élèves vient de la proche banlieue. Les communes fortement affectées par l'évitement vers Paris dessinent le long du périphérique un anneau incomplet. Presque continu au sud, dans la proche banlieue socialement hétérogène (Vanves fait exception pour cause d'établissement prestigieux), cet anneau s'interrompt à l'Ouest.

Ce hiatus s'explique si l'on considère que Puteaux et Suresnes sont séparées de la capitale par la Seine et le Bois de Boulogne, et que Neuilly est elle-même un pôle attractif de portée régionale, qui draine même quelques élèves parisiens. Au nord, la fréquence de l'évitement varie sensiblement selon les communes, sans qu'il soit possible d'imputer cette variation à des disparités de profil social. Si Saint-Ouen exporte davantage d'élèves vers Paris que Saint-Denis et Aubervilliers, c'est peut-être que l'habitat y est beaucoup mieux relié à la capitale : l'accessibilité des établissements parisiens avec les transports en communs y est meilleure. A l'est, Montreuil exporte beaucoup moins d'élève que le mouvement d'« embourgeoisement » résidentiel récent ne le laissait prévoir. Les mouvements d'élèves y sont plus importants entre les établissements de la commune et avec les communes voisines (surtout Vincennes) que l'appartenance à la même académie rend plus perméables à l'évitement. Saint Mandé, doté d'un espace scolaire socialement très favorisé, subit toutefois davantage l'attraction des « grands lycées » du XII<sup>e</sup> arrondissement qu'elle ne bénéficie de flux d'élèves en provenance d'autres communes du secteur, lesquels sont captés par Vincennes.

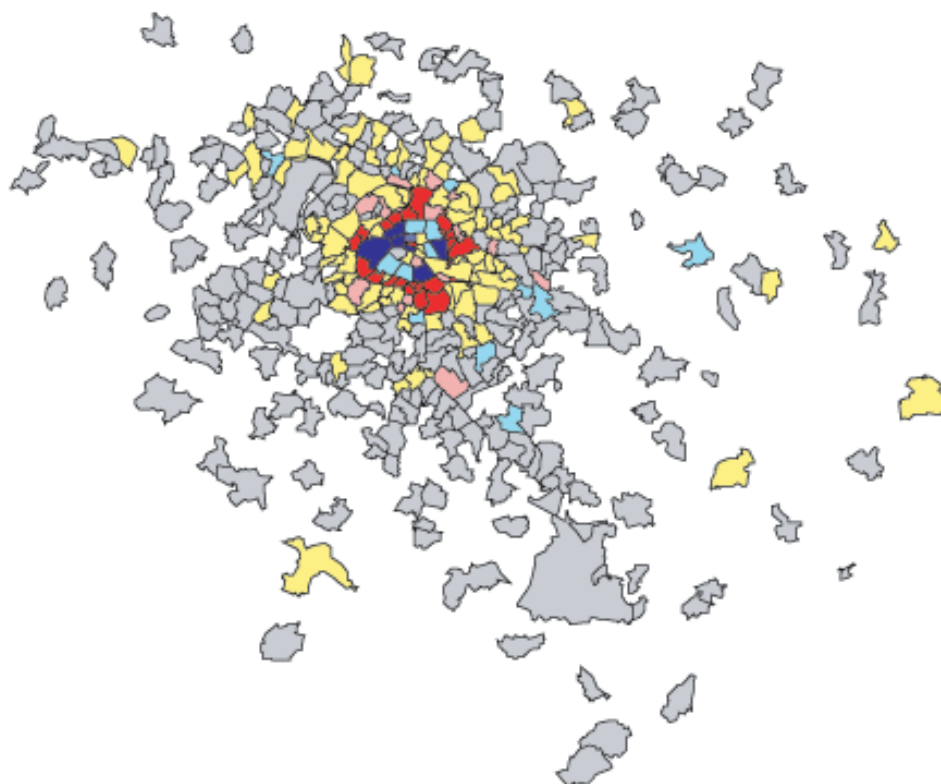
L'influence de l'évitement sur la structure sociale est variable, mais elle aboutit là encore à une augmentation globale des contrastes socio-spatiaux. En confrontant la carte de la structure sociale

de l'espace scolaire de départ avec celle de l'effet de l'évitement au bénéfice de Paris sur la structure sociale (voir infra carte 3), on constate que la plupart des arrondissements parisiens déjà favorisés « s'embourgeoisent », particulièrement les *beaux quartiers* de la rive droite (XVI<sup>e</sup> surtout, mais aussi I<sup>er</sup>, VIII<sup>e</sup>, et XVIII<sup>e</sup>) d'une part, et les XIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>, qui soustraient à la banlieue des élèves relativement favorisés d'autre part. Les autres arrondissements sont moins affectés. Après avoir reçu son contingent d'élèves venant de la périphérie de Paris, le V<sup>e</sup> reste l'un des arrondissements dont la composition sociale atteint les plus fortes sur-représentations d'élèves les plus favorisés. La plupart des transfuges accueillis dans le V<sup>e</sup> arrondissement résident en proche banlieue Sud-Est ; ils sont relativement favorisés si on les compare aux élèves des communes dont ils sont issus. L'écart social est cependant tel entre les établissements du V<sup>e</sup> arrondissement et ceux de la banlieue qu'une fois arrivés au Quartier Latin, les élèves des catégories intermédiaires, relativement nombreux parmi les élèves hors secteur, mais nettement plus rares parmi les élèves du secteur, tirent le profil socio-scolaire de l'arrondissement très légèrement vers le bas. En ce qui concerne la zone d'origine de ces élèves, le terme « prolétarisation » est nettement plus pertinent, puisqu'il rend compte d'une réelle raréfaction des élèves des catégories sociales favorisées.

Le cas du II<sup>e</sup> arrondissement est assez différent. Seul parmi les arrondissements parisiens à voir son profil social tiré vers le bas de façon significative, il illustre l'intégration des mouvements d'évitement dans les processus de recomposition permanente d'un espace scolaire en partie concurrentiel. Situé à proximité d'établissements plus attractifs, avec un peuplement socialement hétérogène, le II<sup>e</sup> arrondissement est assez massivement évité par les élèves parisiens. Les

Carte 3 – Effet de l'évitement vers Paris sur la structure sociale de la population scolarisée dans les communes d'Ile-de-France

Effet de l'évitement vers Paris sur la structure sociale de l'espace scolaire



effet de l'évitement vers Paris sur la structure sociale

- embourgeoisement très sensible
- embourgeoisement sensible
- embourgeoisement léger
- prolétarianisation légère
- prolétarianisation sensible
- prolétarianisation très sensible

(d'après la coordonné sur le premier axe d'une analyse en composantes principales)

- aucun évitement vers Paris



établissements scolaires y accueillent ainsi un certain nombre d'élèves de toutes origines sociales. A court terme, les effectifs sont ainsi équilibrés. A moyen terme, ce mouvement aboutit à renforcer les pratiques d'évitement des de la population résidente, et profite aux établissements des arrondissements voisins qui peuvent ainsi se permettre, eux, d'être sélectifs.

Dans le même temps, « l'embourgeoisement » relatif des espaces scolaires des arrondissements de l'Est parisien, dont le XX<sup>e</sup> est un bon exemple, est contrebalancé par les pertes importantes d'élèves favorisés déjà rares dans les communes populaires de la proche banlieue. Parmi ces communes, même celles qui envoient relativement peu d'élèves vers Paris voient leur structure socio-scolaire sérieusement affectée, car ce sont justement les rares élèves favorisés qui en partent (Saint-Denis, Montreuil, Vitry, Ivry, etc.) L'évitement crée même parfois *ex nihilo* des « dépressions sociales » dans l'espace scolaire. Ainsi à Boulogne-Billancourt, le nombre des transfuges est si important (plusieurs centaines) que les collèges apparaissent localement relativement défavorisés malgré le niveau social élevé de la population résidente (voir cartes 1, 2, 3 et 4).

### **Les conditions de l'évitement scolaire vers Paris**

L'hypothèse selon laquelle les élèves se dirigeant vers Paris éviteraient un environnement scolaire socialement défavorisé dans leur commune d'origine ne semble pas confirmée par l'analyse des flux scolaires. Aucune corrélation statistiquement significative n'a pu être relevée entre la composition sociale des établissements de la commune d'origine et la propension à éviter ces établissements au profit des établissements parisiens. Il n'y a pas de déterminisme simple valable

pour toute les secteurs périphériques de Paris, pour des raisons qui tiennent sans doute à l'imparfaite connaissance qu'ont les familles des caractéristiques sociales des établissements, aux ressources mobilisables pour éviter et à la diversité des motifs d'évitement. On peut cependant observer plusieurs conditions favorables à un fort évitement.

La forme sectorielle des plus forts départs vers Paris fait ainsi apparaître l'importance de *l'accessibilité spatiale* vers les établissements du centre. Mais l'arrivée d'un flux d'élèves important est aussi induite par une *offre scolaire* au sein de laquelle les établissements les plus prestigieux dans des lycées à classe préparatoires jouent un rôle structurant. Ces établissements, déjà très prisés des Parisiens, n'ont certes que peu de places à offrir aux élèves résidant hors Paris ; en outre, ceux d'entre ces élèves privilégiés qui n'optent pas pour le secteur privé sont rares en banlieue en dehors de quelques « pôles d'excellence » comme Sceaux ou Neuilly, dont les élèves sortent rarement pour s'aventurer à Paris. Les établissements qui drainent les plus grandes quantités d'élèves de banlieue ne sont donc pas les grands lycées parisiens, qui se contentent d'aspirer un nombre important d'élèves parisiens résidant dans les secteurs de recrutement voisins et admettent peu d'élèves de la périphérie. Les établissements parisiens drainant les flux les plus importants d'élèves résidant à la périphérie de Paris sont en fait ceux qui sont situés à proximité immédiate de ces « grands lycées ». Ces collègues, bien situés à l'échelon de l'agglomération, à défaut de l'être localement, survivent à l'ombre de leurs encombrants voisins en important des élèves de la périphérie parisienne pour compenser la perte des meilleurs élèves résidents. Dans le V<sup>e</sup> arrondissement, de tels collègues importent même suffisamment d'élèves socialement défavorisés pour affecter sensiblement le profil social local. L'offre scolaire

parisienne à destination de sa périphérie ne se limite pas non plus aux beaux quartiers. Dans les arrondissements populaires du nord-est, des établissements assez modestes attirent des élèves de toutes catégories sociales, mais triés et motivés. Bien sûr, même si leurs origines sociales sont variées, les élèves hors secteur sont ici plus souvent issus des catégories favorisées que les résidents du secteur scolaire: c'est ainsi que l'on peut voir le XX<sup>e</sup> arrondissement élever sensiblement son niveau social scolaire aux dépens de la proche banlieue Est.

Trois milieux fournissent de forts contingents d'élèves en situation d'évitement, comme le montre l'exemple d'un secteur d'Ivry : enseignants, animateurs d'associations culturelles, personnels des services d'entretiens municipaux. Les enseignants ne sont pas majoritaires parmi les « évitants », mais ceux qui résident dans la commune pratiquent très fréquemment l'évitement, leur conduite ayant en outre valeur d'exemple : ce sont eux qui donnent le ton. Or, leurs points de vue, comme leurs pratiques, sont assez contrastés. On trouve des « militants de l'égalité républicaine », que leur position de principe pour la mixité sociale conduit à inscrire contre la pratique dominante leurs enfants dans le collège de secteur. D'autres vont jusqu'à demander une dérogation « à contre-sens », de Paris vers la banlieue. Ainsi cette institutrice qui habite Paris, et qui a demandé une dérogation pour que son enfant soit scolarisé dans l'école d'Ivry où elle exerce : « Je trouvais que c'était bien pour lui de se frotter à des gens divers. » Cette mère d'élève fait coïncider des avantages pratiques (un seul déplacement pour elle et son enfant, une proximité rassurante) avec ses convictions « républicaines » : le « frottement » avec l'autre est présenté ici comme une potentialité d'enrichissement personnel, tandis que les risques éventuels généralement associés par les familles aux établissements fréquentés majoritairement

par les catégories populaires sont balayés d'un haussement d'épaule, aussi bien en ce qui concerne la réussite scolaire<sup>19</sup> « aucun souci, on s'occupe de lui » que les risques de violence physique « il faut apprendre à se débrouiller. De toutes façons, je ne suis pas loin. » .

D'autres enseignants pratiquent l'évitement sans complexes. Il s'agit selon eux d'une démarche porteuse d'épanouissement culturel qui, à leurs yeux, ne constitue pas une infraction à la règle commune mais, au contraire, une application du principe d'égalité qui impliquerait que tout le monde doit pouvoir accéder aux richesses culturelles de la capitale. Ainsi le directeur de la même école d'Ivry affirme-t-il avoir scolarisé ses enfants dans un collège parisien depuis la 6<sup>e</sup> : « On habite pas loin du métro, après il y en a pour 20 minutes. C'était un peu difficile en 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, mais maintenant ils sont bien intégrés. Mon épouse est déléguée des parents d'élèves dans le collège. On a peu de relations avec les autres parents, mais les enfants échangent du travail. Mes enfants sont contents d'être allés à Paris. L'environnement culturel est très apprécié par l'aîné. On avait envisagé plusieurs collèges [dont l'un] est très demandé à cause de la "classe prépa"... mais ça a marché dans le premier. Tant mieux, parce qu'aller au collège à Paris, ça donne une ouverture culturelle importante. » Derrière ce discours « positif » se cachent peut être d'autres motivations moins aisément conciliables avec un discours républicain. Un enseignant d'école primaire de la ville s'est ainsi montré fort embarrassé lorsqu'on lui a demandé si l'offre culturelle dans la commune était

---

<sup>19</sup> Sur ce point, la perception de l'interrogée rejoint les conclusions de certains auteurs. DURU-BELLAT et MINGAT (1988) ont en effet montré que l'effet de contexte ne jouait –négativement ou positivement– que sur la réussite scolaire des enfants issus de milieux culturellement défavorisés, mais n'avait aucun impact significatif sur le cursus des enfants d'enseignants.

insuffisante. « L'ouverture culturelle », ce n'est pas, pour lui, la possibilité d'accéder à des lieux de culture, mais la possibilité d'avoir « des copains qui font de la musique classique, qui peuvent aller voir des films intéressants, qui lisent des livres, qui ont des parents qui peuvent discuter... » Il s'agit bien, finalement, du même argument que précédemment : la volonté de se « mélanger », mais celle-ci agit ici en sens contraire. Chacun veut échapper à son « milieu », mais les perceptions de celui-ci divergent.

L'évitement négatif, qui plus ou moins explicitement, déprécie l'institution en postulant qu'elle ne fonctionne pas correctement partout, est moins souvent avoué par les enseignants. Ainsi cette institutrice enseignant dans la même école d'Ivry et habitant le secteur s'inquiète pour la scolarisation de sa fille : « J'hésite : le problème c'est les autres. Elle est en CM1, j'ai encore un an pour réfléchir. (...) Elle est pas bosseuse, il ne faut pas un collège trop difficile. Le collège privé, c'est exclu (j'ai connu ça !). Mais ici un élève s'est fait racketter son cartable, il est en échec total. Le collège du secteur ne marche pas, ils n'ont pas fait l'ouverture - l'ouverture vers les familles, comme nous en primaire. » Le discours de cette mère d'élève rejoint celui des parents de catégories sociales intermédiaires ou populaires : la réussite scolaire n'est pas perçue comme certaine, et un environnement trop difficile dans la classe ou dans l'établissement représente un danger d'échec. Contrairement à la « militante de l'égalité républicaine » citée plus haut, celle-ci ne considère pas que l'héritage culturel de la famille soit une garantie suffisante de réussite scolaire pour l'élève.

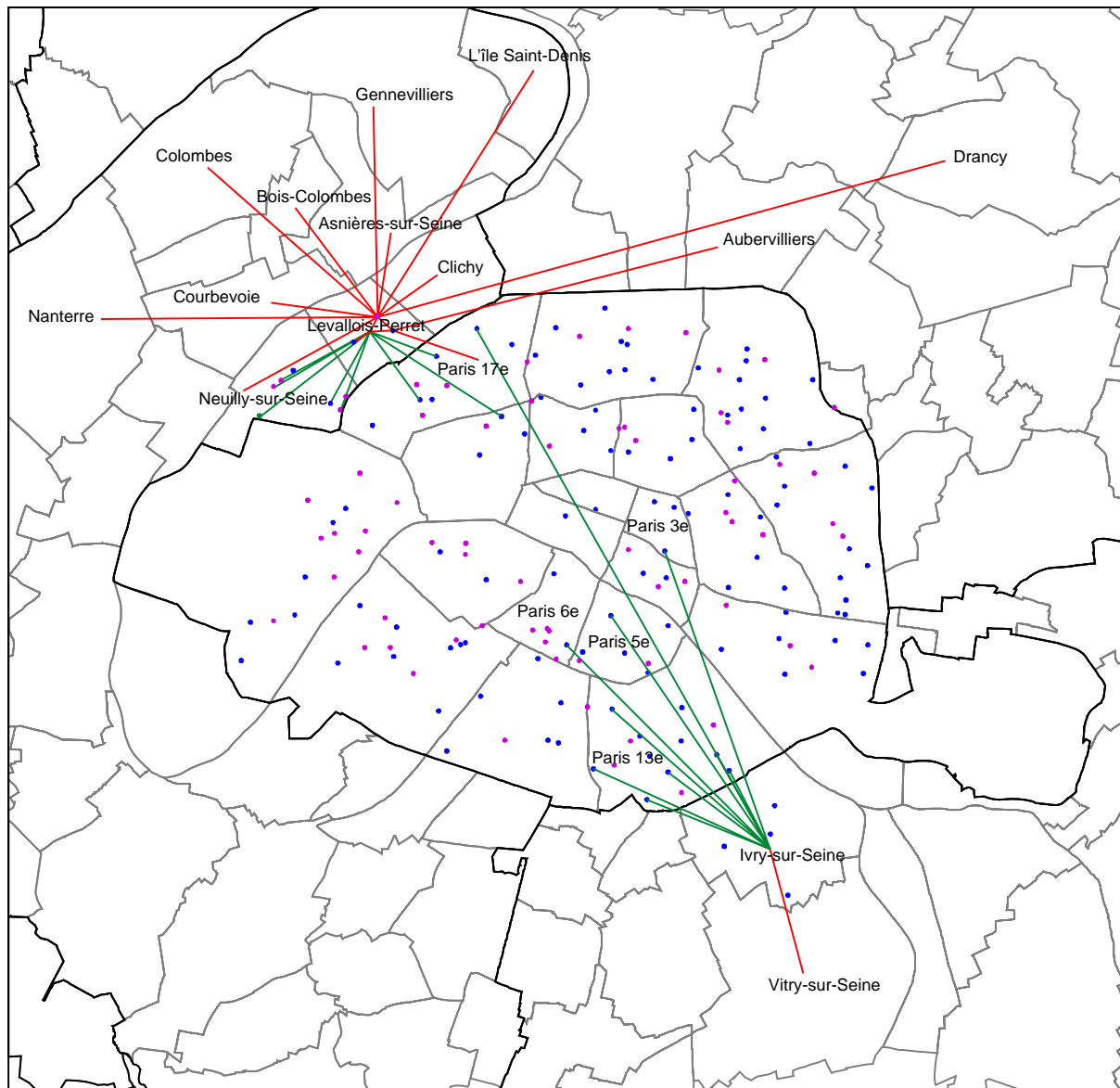
Aux yeux des autres parents d'élèves, l'évitement est une pratique très fréquente, il est même souvent présenté comme une norme locale. La mixité sociale ne va pourtant pas de soi, et l'intégration au milieu scolaire parisien n'est pas toujours évidente, même pour un

bon élève, quand il habite du mauvais côté du périphérique. Ainsi ce responsable d'association : « Après le CM2, très peu d'élèves sont entrés au collège du secteur... Moi je voulais pour ma fille un petit collège parisien. On m'a dit : choisis un collège situé à proximité de l'un des « grands lycées » parisiens, elle peut aller aux grands ou aux petits lycées après. Mais une fois là-bas, l'ambiance s'est avérée pourrie, rien que des gosses de vieux. Elle était très triste, pas de copains, onze de moyenne à tout casser... En primaire j'étais responsable FCPE, mais là, ils n'ont pas voulu de moi parce que je venais de la banlieue. Heureusement, elle a retrouvé six copains d'ici (des « pays », en quelque sorte...) et puis elle pouvait garder ses activités extra-scolaires dans la commune. » Finalement, l'ouverture des établissements des « beaux quartiers » à un public banlieusard socialement varié fait certes apparaître « mécaniquement » un surcroît de mixité sociale à la lecture des indicateurs statistiques ; elle n'est pas pour autant synonyme d'intégration accrue pour ceux engagés dans les pratiques d'évitement.

### **Deux communes aux portes de Paris**

Au-delà des discours politiques sur la mixité, il s'agit donc de cerner comment se déterminent les choix scolaires des familles : accessibilité spatiale, densité et diversité de l'offre scolaire sont bien une des dimensions sans lesquelles on ne peut comprendre la morphologie des flux scolaires. Afin de comprendre comment les familles dont la reproduction dépend le plus de l'école s'adaptent à ces contextes de scolarisation, on a considéré le cas de deux communes aux portes de Paris, qui sont situées dans des contextes différents, l'un bourgeois dans l'Ouest parisien, l'autre plus populaire dans le Sud-Est. Car comme le remarquent Monique et Michel Pinçon, si « la grande bourgeoisie assume avec un cynisme social étonnant sa volonté de préserver l'entre-soi », au contraire « la bourgeoisie moyenne qui investit l'Est

## IVRY et LEVALLOIS dans le système des flux d'évitement



- Flux d'élèves entrant dans la commune enquêtée
- Flux d'élèves sortant de la commune enquêtée
- Collège public
- Collège privé

parisien cultivée, elle, le "résidentielllement correct" [...]. Toutefois, ce "résidentielllement correct" trouve vite ses limites avec la carte scolaire et le problème posé par l'école aux familles qui doivent leur position sociale à leurs études »<sup>20</sup>.

A partir de la description des effets de la différenciation sociale des espaces scolaires, il s'agit donc de comprendre les processus qui expliquent les transformations des pratiques de scolarisation au sein de chaque espace considéré. Les deux communes étudiées, Ivry-sur-Seine et Levallois-Perret, comportent en effet des caractères propres du point de vue socio-économique, pour des raisons à la fois géographiques et historiques. La ville d'Ivry-sur-Seine est classée parmi les plus « défavorisées » de la première ceinture de la banlieue parisienne, tandis que Levallois-Perret possède un profil nettement plus « favorisé », avec depuis les années 1990 un « embourgeoisement » de sa population liée à l'implantation croissante d'entreprises du tertiaire autour du pôle de La Défense dans l'Ouest parisien<sup>21</sup>. Une enquête sur les « effets de lieu », les connexions en matière de transports et les divers obstacles urbains susceptibles de produire des discontinuités socio-spatiales permettra tout d'abord de contextualiser la situation de ces deux communes, et d'y analyser de façon différentielle les déterminants des pratiques de scolarisation, tant sur le plan individuel que collectif. Les circuits de scolarisation de chaque commune font alors apparaître les différenciations effectives des pratiques de placement scolaire, selon des logiques socio-spatiales qui structurent les stratégies de reproduction des groupes sociaux.

<sup>20</sup> PINCON M. et PINCON-CHARLOT M., *Sociologie de Paris*, Paris, La découverte, 2004, p.92.

<sup>21</sup> RHEIN C., « Structures sociales en Ile-de-France », *Données urbaines*, n°3, Paris, Anthropos -Insee, 2000, p.211-224.

Le rapport spécifique que les habitants des deux communes entretiennent avec l'avenir scolaire probable de leurs enfants est nettement influencé par la proximité de Paris. Pour les parents d'élèves d'Ivry, témoins de l'arrivée de populations plus hétérogènes du fait du déclin des emplois industriels, le XIII<sup>e</sup> arrondissement apparaît de façon récurrente comme une zone offrant de meilleures conditions de scolarisation. La situation d'Ivry laisse ainsi présager des pratiques d'évitement destinées à fuir les milieux populaires, même si, on le verra, les transformations socio-démographiques de la ville d'Ivry induisent d'autres types de stratégies collectives de la part des « classes moyennes ». En revanche, la commune de Levallois, proche de riches quartiers résidentiels (Neuilly, Paris XVI<sup>e</sup>), est susceptible de faire apparaître des formes et des motifs d'évitement différentes, liée à la forte densité de l'offre scolaire, avec en particulier la sur-représentation du secteur privé. Il s'agira de voir dans quelle mesure les transformations socioéconomiques de ces deux communes ont des effets sur les politiques scolaires, confrontées à des publics de plus en plus distincts.

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE D'IVRY-SUR-SEINE ET LEVALLOIS-PERRET

**Située dans le Val-de-Marne, aux portes de Paris, sur la rive gauche de la Seine, Ivry-sur-Seine est limitrophe des communes de Paris, Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry, Alfortville et Charenton-le-pont. Bien desservie par les transports en commun avec le RER (ligne C), le métro (ligne 7), le réseau d'autobus (6 lignes), la ville d'Ivry n'en est pas moins marquée par des ruptures dans l'espace urbain: d'une part la ligne SNCF coupe la ville du nord au sud avec des ponts de franchissement peu nombreux ; d'autre part le périphérique et les routes nationales RN305 et RN19 produisent une séparation entre certains quartiers. Le réseau régional de transports en commun laisse à l'écart les districts d'Ivry Port, Verillot et Mirabeau. Les abords du périphérique sont de véritables « no man's land ».**

**De ce point de vue, les quartiers de Levallois-Perret semblent moins segmentés, du fait des connexions avec les villes avoisinantes. Située dans le département des Hauts de Seine, la commune s'étend sur 242 ha entre la Seine et le boulevard périphérique. Elle est limitrophe des communes de Paris, Neuilly-sur-Seine, Clichy, Courbevoie et Asnières. Un réseau de transports en commun (métro, train, bus) permet d'accéder au centre de Paris mais aussi aux communes proches. Plusieurs axes routiers relient la commune à Paris, tandis qu'il est possible de passer à Clichy par des ponts au-dessus d'une voie ferrée, et à Courbevoie et Asnières par deux ponts enjambant la Seine.**

Le passé industriel a très fortement marqué l'organisation socio-spatiale des deux communes. Si Ivry, comme d'autres villes de la banlieue industrielle, a connu avec la désindustrialisation, amorcée dans les années 1970, une paupérisation de sa population et une nette baisse démographique, il semble que ces dernières années la ville connaisse une arrivée de classes moyennes qui correspond au phénomène plus général de *gentrification*. La ville reste néanmoins marquée politiquement par son histoire ouvrière (avec une municipalité qui reste communiste au début des années 2000), même si elle se trouve engagée dans un processus de requalification urbaine et économique de ses quartiers à l'occasion des politiques régionales de rééquilibrage vers l'Est de l'Ile-de-France. En revanche, Levallois se trouve comme d'autres communes de l'Ouest parisien impliquée dans une tertiarisation croissante dans un ensemble géographique plus traditionnellement bourgeois à proximité de Neuilly. La commune de Levallois a en effet connu un processus de lent embourgeoisement dû à sa localisation dans l'espace Ouest parisien bourgeois alentour, avec un double mouvement de rénovation du centre-ville et d'expulsion des milieux populaires. Cet embourgeoisement s'est brutalement accéléré à partir des années 1990, avec une

politique de rénovation du bâti qui a touché la moitié du parc de logements. La ville n'a donc pas connu les étapes de « conquête » par les « pionniers » des classes moyennes étudiés par Catherine Bidou-Zachariensen : elle a été impulsée par une politique municipale directive.

L'espace résidentiel de la commune d'Ivry est loin d'être homogène. L'analyse des indicateurs socio-démographiques par quartier permet d'identifier des zones de fracture à l'intérieur de l'espace ivryen. On constate en effet une tendance au regroupement des catégories « favorisées » et « moyennes » dans les quartiers limitrophes de Paris (Petit Ivry), faciles d'accès (autour des lignes de métro), ainsi que dans les quartiers pavillonnaires. Durant les années 1990, la part des cadres est passée de 5% à 8% dans ces quartiers. Cette concentration accentue les disparités entre les quartiers, les classes populaires étant localisées dans l'habitat social du centre ville (Gagarine, Pierre et Marie Curie, Hoche), ainsi que dans les quartiers à la fois excentrés et mal desservis par les transports en commun (Ivry Port). Si la ville présente une hétérogénéité interne avec des quartiers clairement identifiables, l'arrivée de ces « nouvelles classes moyennes » a tendance à accentuer l'hétérogénéité à l'intérieur même des quartiers (Centre Ville, Ivry Port, Petit Ivry).

La polarisation socio-spatiale de la ville de Levallois est différente, du fait de la transformation récente de la commune en « ville pour cadres ». A l'échelon infra-communal, sa composition socio-professionnelle s'inscrit dans une opposition entre un sud-ouest « favorisé » proche de Neuilly, composé de cadres et professions intermédiaires regroupe (les quartiers du Front de Seine, Villiers Danton, Villiers Michel, Hôtel de Ville et Wilson Rivay) et un nord-est plus « populaire » limitrophe de Clichy (quartiers Maurice Ravel et Trézel, Font de Seine – île de la Jatte, Eiffel). Au fil des années 1990, on constate une accentuation

de la représentation des catégories bourgeoises sur la majorité des quartiers de la ville, à l'exception du quartier Eiffel<sup>22</sup> où, du fait du parc social qui demeure, les ouvriers et employés représentent encore sa moitié des actifs. La ville connaît donc une sorte d'homogénéisation sociale vers le haut, qui ne s'est pas faite au même rythme selon les quartiers.

Du fait leur héritage historique et du poids de leurs structures locales, les municipalités d'Ivry-sur-Seine et de Levallois-Perret possèdent une offre scolaire très différenciée, sans laquelle il n'est pas possible de comprendre la relation des familles avec l'offre scolaire de Paris intra-muros. D'un point de vue quantitatif, la densité des établissements ne révèle pas d'écarts significatifs (voir encadré « Offre scolaire » + cartes Ivry et Levallois), et les communes d'Ivry et Levallois présentent même un certain nombre de similarités, du fait de leur proximité avec des communes mieux dotées scolairement (V<sup>o</sup> et XIII<sup>o</sup> arrondissement de Paris pour Ivry, XVII<sup>o</sup> et surtout Neuilly pour Levallois). Cependant, la mobilité entre établissements de secteurs proches, en particulier au niveau des flux extra-communaux, est sensiblement différente, en raison des différences de voies de communication, de composition sociale des populations et de facilités administratives de dérogation. Les deux communes ont toutes les chances de faire apparaître des formes d'évitement différenciées tant du point de vue des motivations que de la mise en œuvre de stratégies face à des espaces possibles.

On peut évoquer ici là encore le poids des histoires municipales, en termes de structures d'encadrement de la jeunesse mais aussi de politiques scolaires développées sur le plan local. Si l'offre locale de scolarisation de ces communes s'est constituée pour répondre aux

impératifs politiques de l'école obligatoire, leurs caractéristiques locales sont liées à des divisions sociales de l'espace distinctes<sup>23</sup>. La densité et la diversité de l'offre éducative sont ainsi liées aux transformations sociologiques et démographiques de ces communes. La politique scolaire et, de façon plus générale, les structures d'encadrement de la jeunesse de la ville d'Ivry, portent en effet la trace de mouvements d'éducation populaire passés. En effet, la forte tradition politique communiste de cette « banlieue rouge » a permis le développement d'activités culturelles et sportives, et à un moindre degré par la construction et la réhabilitation des locaux scolaires. Au début des années 2000, le contrat éducatif local prévoit des aménagements permettant la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du contrat ville : construction d'infrastructures scolaires destinées à accueillir les enfants des futurs arrivants<sup>24</sup>, mais aussi renforcement de la carte scolaire afin de « garantir » la mixité sociale dans les quartiers et les écoles. La commune de Levallois présente une politique scolaire différente. Du fait d'une tertiarisation des secteurs d'activités et de la proximité avec des communes « riches », elle ne présente pas la même tradition d'encadrement des classes populaires, et semble avoir tiré un trait sur son passé communiste (depuis 1983, la municipalité est gérée par une majorité de droite). Contrairement à Ivry, la carte scolaire semble y relever d'une simple gestion des flux, et le tracé du périmètre scolaire y est déterminé en fonction des capacités d'accueil des établissements et du besoin en scolarisation des quartiers. Ainsi, les secteurs de la carte scolaire sont quasiment identiques aux quartiers de la ville.

---

<sup>22</sup> La « rénovation » de ce quartier a commencé en 2004. il est donc très probable que son caractère populaire soit rapidement atténué.

---

<sup>23</sup> RHEIN C. et al., *Division sociale de l'espace et inégalités de scolarisation*, Rapport de recherche au Plan Construction-Architecture, Ministère de l'équipement et du logement, 1996.

<sup>24</sup> La municipalité s'est fixée pour objectif d'atteindre 60 000 habitants en 2010.

### *Offres scolaires*

Aujourd'hui à Ivry, les élèves se répartissent dans les 13 écoles maternelles, 12 écoles primaires dont 2 écoles privées sous contrat, 4 collèges, 1 lycée d'enseignement général et 1 lycée professionnel. 15 écoles sont classés en ZEP, 7 maternelles, 5 écoles élémentaires, ainsi que les 4 collèges et le lycée d'enseignement général. La répartition des établissements scolaires sur le territoire communal fait apparaître plusieurs facteurs de différenciation spatiale : certains quartiers sont plutôt mal équipés, contrairement à d'autres qui regroupent plusieurs types d'établissements, publics et privés, de différents niveaux (écoles élémentaires et collèges). En outre, la répartition des établissements est affectée par les discontinuités de l'espace urbain : de nombreuses infrastructures traversent ou longent le territoire ainsi, la desserte de certains quartiers par les transports en communs est difficile (notamment la liaison des quartiers Est et Ouest de la ville). Par conséquent, les établissements scolaires parisiens sont plus accessibles que ceux de certains quartiers d'Ivry, notamment Ivry Port, Petit Ivry, Verrolot et Mirabeau. L'évolution de la population scolaire reflète la baisse démographique de la commune. Entre 1990 et 1999 Ivry voit sa population scolaire baisser sensiblement. Si l'on considère leur capacité d'accueil, les écoles élémentaires de la commune sont toutes en sous-effectif au début des années 2000. Une école comme Solomon atteint difficilement 66% de sa capacité d'accueil (contre 93% pour Thorez). Ceci s'explique non seulement par la baisse de la population ivryenne, mais aussi par l'évitement scolaire. En effet, si l'on considère la population résidente en âge d'être scolarisée, un déficit des effectifs apparaît entre population résidente et population scolarisée. En 1999, plus de 8% des résidents (5-15 ans) sont scolarisés hors de la commune (principalement à Paris)<sup>25</sup>. La polarisation sociale de l'espace urbain ivryen (concentration de familles défavorisées dans certains quartiers, séparation physique avec les quartiers plus favorisés, contact limité avec les groupes les plus favorisés) se retrouve au niveau de l'espace scolaire, qui se présente également comme un espace fortement différencié. On peut alors s'interroger sur le rôle des mesures de sectorisation dans l'établissement de ces mécanismes ségrégatifs.

La commune de Levallois comprend 11 écoles maternelles, 9 écoles primaires publiques et deux établissements privés (maternelle et primaire). Elle

<sup>25</sup> Une analyse plus fine ferait grimper cette proportion, dans la mesure où la population scolarisée comptabilise les 5-15 ans résidents dans une autre commune (surtout Vitry) mais scolarisés à Ivry.

compte également 2 Collèges publics (dont l'un avec une section d'enseignement général adapté), un collège privé catholique, un lycée public général, STI et STT, et un lycée privé (une annexe d'un lycée privé situé à Courbevoie à proximité du Pont de Levallois). La commune comprend également une classe d'initiation réservée aux primo arrivants non francophones (Paul Bert) qui existe depuis dix ans et qui après une année de remise à niveau permet aux enfants de rejoindre les écoles du secteur et une classe de perfectionnement (Jules Ferry) pour les « enfants en grande difficulté » qui souvent rejoignent ensuite les sections SEGPA des collèges. Jusque dans les années 1980, en l'absence de lycée classique et moderne, de nombreux élèves du premier cycle se dirigent au début des années 1980 vers les communes de Neuilly et Courbevoie (sources : POS 1982). Les mouvements de migrations d'élèves entre les communes révèlent l'attraction de Levallois sur Clichy (et, secondairement, Courbevoie), et inversement de Neuilly sur Levallois.

### **Politiques municipales et logiques d'évitement à l'école primaire**

Dans la mesure où la définition des zones de recrutement des écoles primaires revient, depuis les lois de décentralisation, aux municipalités, l'analyse de la politique menée par les administrations communales dans la répartition de la carte scolaire permet de saisir un aspect peu étudié de l'évitement scolaire, souvent présenté comme un phénomène inter-communal, alors qu'il recouvre de fortes disparités intra-communales<sup>26</sup>.

A Ivry, les demandes de dérogation représentent 8% des élèves de la commune, mais cette moyenne recouvre de fortes disparités. Ainsi 23% des élèves de Thorez A font une demande de dérogation pour

<sup>26</sup> Les deux terrains choisis n'offrant pas le même accès aux données, notamment en raison des différentes orientations politiques des administrations municipales, l'étude des déterminants sociaux des pratiques de scolarisation a été réalisée à partir de sources distinctes : entretiens avec des familles à Ivry, destinés à compléter les statistiques obtenues, entretiens exploratoires avec des « acteurs locaux » à Levallois (chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, anciens élèves).



entrer en 6ème ailleurs que dans le collège de secteur. Cette proportion atteint 29% pour les élèves sortant de CM2 à Henri Barbusse A. On constate par ailleurs que moins de 10% des élèves issus de Julio Curie A et de Makarenko évitent. Le nombre de dérogations au primaire pour l'année 2002-2003 à Ivry, permet de classer les établissements en fonction de leur attractivité, un établissement attractif étant un établissement où le nombre d'entrants en dérogation est supérieur à celui des élèves sortants, comme Solomon et Langevin, qui comptent plus de 25% d'élèves inscrits par dérogation (dont la grande majorité vient de Vitry). L'attractivité de ces deux établissements s'explique principalement par leur localisation (au sud d'Ivry, à proximité de Vitry). Néanmoins, cette attractivité reste très relative. Un peu plus de 20% des élèves ivryens du secteur évitent ces établissements. Ce double mouvement semble exprimer le refus par certaines familles de la mixité sociale induite par l'arrivée, via les dérogations, d'élèves moins favorisés en provenance de la commune voisine. Plus au nord, Thorez et Makarenko sont des établissements plutôt répulsifs. La forte proportion d'élèves évitant ces écoles (respectivement 27% et 20%) n'est pas compensée par celle des entrants en dérogation (environ 10%). On constate que cet évitement se fait au profit d'établissements publics parisiens ou d'établissements privés sous contrat. Pour des établissements comme Rousseau et l'Orme au Chat, les sortants (qui se dirigent principalement vers des établissements publics d'Ivry) et les entrants par dérogation représentent à peu près le même effectif.

C'est par le choix du tracé des secteurs de recrutement qu'agissent la municipalité et l'administration scolaire. Dès lors, l'affectation de tel îlot ou de tel immeuble abritant les familles les plus favorisées affecte directement les disparités locales et la perception de l'hétérogénéité sociale par les familles. Les débats

concernant la redéfinition de la carte scolaire du secteur primaire ivryen montrent que le découpage scolaire est un enjeu de lutte entre l'administration locale, les établissements et les familles mobilisées dans la vie scolaire. Deux stratégies s'affrontent, l'une privilégiant la garantie d'une mixité sociale maximale, et l'autre la constitution d'îlots protégés dans la ville. Certains parents d'élèves sont très mobilisés sur le sujet, parfois contre l'administration scolaire :

*« Il n'y a pas assez de mixité dans les écoles. A Einstein ça marche parce qu'il y a de la mixité mais c'est pas le cas ailleurs. Dans certaines écoles (Ivry Port) il y a des populations très défavorisées et avec l'arrivée des « bobos », il y a un choc des cultures. Ça ne se passe pas bien dans les écoles (Dulcie September et Molière). Ça n'a pas bien pris. Moi je pense que la mixité c'est la base de tout. J'ai entendu des directrices s'écharper littéralement pour avoir dans son secteur telle rue où il y a des familles favorisées. Mais ça marche pas. Quand on met 4 familles dans une école défavorisée, ça prend pas. Ils n'y vont pas ces gens-là ! S'il n'y a pas suffisamment de mixité, ça sert à rien. Il faut une vraie mixité. Moi la 1ère. Si personne n'allait à Politzer et bien j'irai pas non plus ».*

*(Mère d'élève, représentante FCPE, impliquée dans le groupe de travail sur la carte scolaire)*

Si les établissements scolaires de Levallois apparaissent, dans un autre contexte socio-spatial, tout aussi différenciés que ceux d'Ivry, la carte scolaire des écoles primaires n'y déclenche pas des polémiques aussi vives. En ce qui concerne les dérogations au niveau du primaire, les écoles Jules Ferry, Alfred de Musset, Georges Sand et Françoise Dolto présentent des taux d'entrées nettement supérieurs aux taux de sortie. Au contraire, Anatole France, Maurice Ravel et, à un degré moindre, Ferdinand Buisson, connaissent une fuite d'élèves importante. Les flux des autres établissements sont plus équilibrés. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour comprendre ces transferts d'élèves, qui ne semblent pas obéir à une simple logique de quartiers, à part pour les Fronts de Seine où les deux établissements (Musset et Sand) sont tous deux attractifs. Ailleurs, dans un même quartier, la situation peut être contrastée, comme à Wilson-Rivay entre Ferdinand Buisson et

Jean de la Fontaine. La proximité d'écoles privées (notamment Sainte-Marie) n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène. Mais c'est surtout du voisinage avec les autres communes qu'il est possible de tirer des éléments explicatifs. En ce qui concerne les arrivées d'élèves tout d'abord, la plupart des élèves extérieurs viennent de communes voisines (Clichy, Colombes, Bois-Colombes, Courbevoie, Asnières et Neuilly), mais présentent aussi (à l'exception de Neuilly) des situations sociales moins favorisées - la situation pouvant être très contrastée dans chaque commune. Trois établissements recueillent la plupart des arrivants : Anatole France, Jules Ferry et Paul Bert (ces deux derniers étant dans le quartier Trézel).

En ce qui concerne les sorties d'élèves, la principale destination est Neuilly, loin devant Paris et, à un degré moindre encore, Courbevoie. La comparaison entre la population des quartiers et la scolarisation hors commune, si elle ne permet pas de différencier les établissements, fait néanmoins apparaître l'ampleur du phénomène. Les élèves qui ne résident pas dans la commune ne sont plus accueillis, car toutes les écoles sont complètes (moyenne de 28 élèves par classe en primaire). Certaines écoles (Dolto et Buisson) ont néanmoins augmenté leur nombre de classes afin de pouvoir accueillir les enfants d'autres communes. Parmi les écoles privées, Sainte-Marthe scolarise des enfants de Levallois et un certain pourcentage d'enfants de Clichy, Emilie Brandt accepte des enfants de toutes communes (Paris, Neuilly, Levallois, etc.). Les demandes de dérogation viennent principalement de Clichy, Paris, Asnières ou Courbevoie, et la répartition géographique des demandes extérieures est en lien direct avec l'accessibilité des établissements depuis la commune d'origine.

Contrairement à Ivry, où l'évitement à l'école primaire se joue à un niveau intra-communal, la scolarisation dans les écoles de Levallois révèle donc

une tendance précoce à l'évitement inter-communale. Cette différence tout juste esquissée au niveau primaire entre une situation enclavée, génère des enjeux internes très forts en termes de coexistence de groupes sociaux et une mobilité possible des élèves plus ouverte sur d'autres espaces contigus. Elle offre des possibilités de circuits de scolarisation séparés qui se retrouvent, de façon amplifiée, au niveau des collèges.

### **L'évitement scolaire au collège : hiérarchisation des établissements et politiques scolaires locales**

Les statistiques les plus complètes sur la scolarisation des 11-15 ans sont obtenues grâce au recensement de 1999. A Levallois, où la densité de l'offre privée dans la commune et les communes voisines permet, aujourd'hui comme hier, un contournement plus aisé de la carte scolaire, la situation est moins tendue qu'à Ivry. Dans cette commune en effet, la situation a changé à l'aube des années 2000, du fait à la fois des transformations des rapports entre Paris et sa banlieue proche et d'une politique de sectorisation plus strictement appliquée dans l'académie de Créteil que dans les années 1990. Il devient très difficile d'obtenir des dérogations, les demandes des résidents d'Ivry d'être scolarisés à Paris essuyant un refus quasi systématique<sup>27</sup>. Cette volonté de durcissement de la carte scolaire est perceptible par les dispositifs mis récemment en place par la municipalité d'Ivry pour limiter la fuite des « bons élèves » vers Paris, comme l'organisation de visites des collèges, de rencontres avec les parents d'élèves de CM2, ou l'association des parents d'élèves à la

---

<sup>27</sup> Il faut ainsi prendre en compte cette différence temporelle d'intégration des informations relatives à l'espace scolaire, et ne pas oublier que la connaissance qu'en ont les familles n'est bien souvent que la connaissance d'un état antérieur du système.

révision de la carte scolaire du secteur primaire.

Ainsi, à Ivry, l'analyse des flux extra-communaux ne permet de comprendre qu'une partie de l'évitement scolaire, 17% des évitants qui résident dans la commune étant scolarisés hors commune et dans le secteur privé. L'essentiel des demandes de dérogation hors commune est dirigé vers les XIII<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> arrondissements parisiens lors de l'année 2000-2001. Le détail des dérogations en 6<sup>ème</sup> pour l'année 2001-2002 permet de classer les collèges en fonction de leur attractivité, un établissement attractif étant un établissement dont le nombre d'entrants en dérogation est supérieur aux élèves en situation d'évitement. De ce point de vue, les collèges Wallon et Rolland sont les établissements les plus attractifs pour les ivryens. Néanmoins, cette attractivité reste très relative, car dans le même temps plus de 25% des élèves ivryens de ces deux secteurs évitent. Au regard des trajectoires des CM2, on constate que cet évitement se fait principalement au profit d'établissements parisiens publics ou privés. Ce double mouvement semble exprimer le refus par certaines familles de la « mixité sociale » induite par l'arrivée, via les dérogations, d'élèves moins favorisés en provenance d'Ivry ou, pour Romain Rolland, de Vitry. Politzer et surtout Molière sont des établissements plutôt répulsifs. La forte proportion d'élèves évitants (24%) n'est pas compensée par celle des entrants en dérogation (environ 5% pour Molière et 10% pour Politzer). Un élève sur deux qui évitent ces collèges se dirige vers un établissement public ivryen.

La configuration spatiale des aires de recrutement des collèges permet en grande partie d'expliquer la morphologie globale de ces flux. Si l'on observe le tracé de la carte scolaire à Ivry, on constate par exemple que l'aire de recrutement du collège Molière est composée de deux espaces bien distincts, séparés par un obstacle physique d'une largeur non

négligeable formé par les voies ferrées quittant Paris. Derrière les voies ferrées, le quartier industriel se prolonge jusqu'à la frontière communale. De l'autre côté, la partie limitrophe de Paris de l'aire de recrutement de Molière comprend une large bande à usage presque exclusivement résidentiel et bien reliée à Paris. Confrontés à la très grande étendue de l'aire de recrutement, de nombreux habitants de ce secteur sont donc enclins, ne serait-ce que pour minimiser la distance parcourue, à scolariser leurs enfants au collège Wallon au lieu de leur imposer un long périple par delà les voies de triage jusqu'au collège Molière. De plus, la moitié de l'aire de recrutement de Molière n'est pas plus loin des collèges parisiens de la ceinture que du collège Molière. Aussi, s'il faut pratiquer l'évitement, autant porter son choix sur un collège parisien qui donnera accès, peut-être, à un lycée renommé comprenant des classes préparatoires. L'attraction de Paris, tout proche, est donc particulièrement forte pour les élèves résidant près du boulevard périphérique : certains sont situés à moins de 500 m du collège parisien le plus proche. Par ailleurs, l'évitement vers l'extérieur d'Ivry est important dans les quartiers proches d'une ligne de transport en commun donnant accès à un établissement réputé meilleur, ou offrant de multiples possibilités.

La situation de Levallois présente des caractéristiques différentes de celle d'Ivry, aussi bien du point de vue de la gestion des flux scolaires que des stratégies de scolarisation. Levallois dispose de deux collèges publics : Danton (900 élèves) comportant une 4<sup>e</sup> de soutien, et Jean-Jaurès (600 élèves) – la construction d'un troisième collège est prévue pour 2006. On y trouve également un collège privé (Saint Justin, 600 élèves), ce qui explique que plus de 43% des élèves scolarisés dans la ville soient en situation d'évitement (principalement dans le privé) alors que moins de 3% des élèves sont en situation de dérogation. La carte scolaire de la

commune de Levallois a été redécoupée en 2000 pour « rééquilibrer » les effectifs et les profils sociaux des deux collèges publics de la ville. Le collège Danton, proche de Neuilly, est alors redevenu l'établissement attractif qu'il était, tandis que le collège Jean Jaurès est surtout devenu attractif pour les élèves de Clichy. Le collège privé Saint-Justin recrute principalement dans la commune (70%) et à Clichy. Les entretiens menés auprès des principaux des collèges de Levallois insistent sur le fait que les fuites vers Paris ou Neuilly se font surtout au moment de l'inscription en lycée et concernent un élève sur dix environ.

*« Il y a moins de passe-droit qu'il y a un temps. Aujourd'hui, ce sont moins les dérogations officielles que les fuites (estimée à 10-12%) qui sont importantes. (...) Les Levalloisiens (aisés) demandent des dérogations pour inscrire leurs enfants à Neuilly, aux collèges (-lycée) Pasteur ou Maurois. Danton reçoit des demandes de dérogations d'habitants de Clichy ou d'Asnières. Mais en général, on les refuse toutes, y compris les demandes d'inscription des élèves à Neuilly (...) Pour des dérogations inter collèges sur Levallois, on fait un équilibre entrées-sorties. Quand il s'agit d'un rapprochement en terme de domicile, on n'a aucune raison de refuser. C'est une gestion au coup par coup. Du fait des effectifs, ceux qui demandent de partir sont satisfaits. (...) C'est surtout vers les collèges privés de Neuilly que s'opèrent les demandes. »*  
(Chef d'établissement du collège Danton, Levallois).

Les flux révèlent bien, dans une certaine mesure, la hiérarchisation entre les collèges opérée par les familles, ou en tous cas celles qui ont la meilleure connaissance du système scolaire local<sup>28</sup>. Ce savoir familial n'est cependant pas parfait et exprime bien plus un état antérieur du système qu'une prise de conscience de ses transformations les plus récentes. La connaissance du système scolaire est de ce point de vue inégalement distribuée, pour plusieurs raisons : les parents ont été scolarisés dans la commune auparavant ; l'accès à l'information, même pour les plus engagés dans la vie scolaire, accuse aussi

un certain retard, au moins pour ceux qui ne sont pas engagés dans les luttes actuelles sur le marché scolaire, ceux qui en ont la meilleure connaissance restent ceux qui interviennent en tant que parents d'élèves dans les collèges.

Les représentations et pratiques des chefs d'établissement des collèges permettent de voir comment « l'offre » de scolarisation est affectée par les logiques de concurrence. On voit ainsi se développer différentes stratégies pour améliorer l'image des établissements auprès des parents d'élèves et ainsi attirer les « bons clients », c'est-à-dire les familles disposant des qualités sociales et scolaires favorisant la réussite de leurs enfants. On voit ainsi à Ivry les collèges Politzer et Molière diversifier leur offre de formation par la constitution de classes européennes et la mise en place d'ateliers bilingues tandis qu'à Levallois les deux collèges proposent, en plus de sections européennes, des sections sportives et, pour le collège Jaurès, des ateliers « informatique » et « arts plastiques » renforcés. Le collège Saint-Justin propose quant à lui des activités péri-éducatives variées (catéchisme, théâtre, arts plastiques, etc.) et des aménagements du temps scolaire pour suivre ces options. La nature de l'offre proposée par les établissements est intrinsèquement liée à la densité, à la diversité et à la « qualité » du marché scolaire local. Les logiques d'intégration dans le marché local (en fonction du public) et la différenciation par rapport aux établissements voisins (non seulement de la commune mais aussi des communes alentours) se trouvent donc entremêlées. Tous les collèges de Levallois et Neuilly proposent certaines options (langues renforcées), qui ne constituent pas un critère de différenciation.

Si les établissements qui accueillent les élèves de bon niveau et de milieu social favorisé sont, comme on pouvait s'y attendre, ceux qui comportent les filières et les options les plus prestigieuses (ici les classes européennes), cela ne suffit pas à améliorer l'image compromise d'un

<sup>28</sup> Il faut ici prendre garde à ne pas prendre le classement réalisé par l'observateur pour le classement « indigène », et à ne pas supposer une connaissance de l'univers scolaire également distribuée entre tous les parents d'élèves.

établissement. La « valeur » des options offertes au niveau du collège reste fortement liée aux qualités des élèves qui les suivent, comme le montre à Ivry la faible attractivité du collège Molière, pourtant bien pourvu en options rares, ou à Levallois celle du collège Danton. L'attractivité d'un établissement passe également par des mesures touchant au bâti, à la sécurité et à l'encadrement. Il est ainsi frappant d'observer dans les collèges d'Ivry, qu'en dehors des heures d'ouverture et de fermeture, on ne peut pas pénétrer dans l'enceinte des établissements, les bâtiments étant protégé par une grille à digicode, ce qui n'est pas le cas dans les banlieues résidentielles (Neuilly, Levallois) où les portes restent ouvertes en permanence. Les plaquettes de présentation des établissements constituent un indice probant des critères d'attractivité mis en valeur. Le collège Jean Jaurès à Levallois fait une large part au cadre de vie de l'élève dans sa communication avec les familles en diffusant sur son site Internet des photographies de l'établissement, des équipements. Cette importance accordée aux conditions du travail scolaire et à l'encadrement se retrouve de façon exemplaire dans la plaquette de présentation d'un collège d'Ivry, où le principal s'adresse directement aux parents d'élèves :

*« Réussir au collège, comme au lycée, suppose discipline et sens de l'effort. Un établissement se doit alors d'encadrer la vie quotidienne de ses élèves. Au collège, l'élève doit travailler toutes les matières pour acquérir des bases solides indispensables à la réussite de ses études (rigueur, rythme et régularité). Nous veillons alors à la qualité du travail, au niveau des connaissances, et à l'autonomie progressive des enfants face aux impératifs des programmes. Au lycée, l'exigence est plus grande, les efforts doivent être plus soutenus. Un élève doit être déterminé à réussir son projet personnel. Pour l'atteindre, il doit être motivé et acteur de sa scolarité plus que spectateur. Il doit appréhender sa formation avec volonté et ténacité pour ne pas céder trop facilement au découragement à la première difficulté. Il lui faut acquérir rigueur, organisation, maîtrise du travail et automatismes, ces qualités qui vont déterminer l'ensemble de son parcours scolaire et supérieur. Le règlement intérieur doit alors fixer, pour chacun d'entre eux, le cadre optimal à respecter pour*

*réussir. Il est établi dans l'intérêt des élèves et revu tous les ans. Il est le résultat de dizaines d'années d'expérience, le respecter, s'y plier, c'est conforter par une discipline personnelle ses chances de réussir.*

*Parents, nous avons, aussi, besoin de votre aide et de votre confiance. Le règlement est élaboré pour vos enfants, ne pas nous aider à le faire respecter, c'est sans aucun doute favoriser le laxisme et à terme le déséquilibre scolaire. Si l'école est parfois une contrainte dans le rythme de la vie familiale, il faut savoir la respecter pour l'avenir de vos enfants. "Couvrir" ou excuser trop facilement des devoirs non rendus ou des absences aux cours et aux contrôles favorise ou accélère l'échec scolaire de vos enfants, réduit nos efforts à néant et, ...pose la question du choix d'établissement souhaité ! »*  
(Extrait de la plaquette de présentation du collège Politzer, Ivry)

### La « (re)conquête » de l'école à Ivry

Afin de ne pas confondre la hiérarchisation objective que l'observateur tire de l'étude des flux scolaires avec les principes pratiques mis en œuvre, de façon socialement différenciée, par les parents d'élèves pour se repérer dans un espace dont ils n'ont souvent qu'une connaissance partielle et limitée, il s'agit d'analyser plus précisément les critères d'appréciation utilisés par les familles afin de s'orienter dans cet espace scolaire. Dans les années 1980, Robert Ballion<sup>29</sup> avait mené une enquête sur le choix d'une « bonne école » à travers les demandes de changement d'affectation de collège à l'entrée à 6<sup>ème</sup>. La relative liberté de choix accordée aux familles conduisait à hiérarchiser les catégories d'établissements en fonction des lieux d'implantation, de leur composition sociale et des caractéristiques des élèves. Aux raisons « fonctionnelles » invoquant la proximité avec le domicile s'ajoutaient ainsi des raisons « évaluatives » liées à un jugement sur la réputation positive ou négative des établissements. Au final, Robert Ballion montrait que les changements d'affectation augmentaient les inégalités sociales des chances à l'école,

<sup>29</sup> BALLION R., « Les familles et le choix du collège », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n°15 (3), 1986, p.183-202.

dans la mesure où les familles les plus favorisées étaient celles dont les demandes étaient les plus satisfaites. Si la logique sociale de ces choix paraît toujours valable<sup>30</sup>, d'autres recherches menées dans les années 2000 incitent à nuancer fortement l'idée selon laquelle les familles favorisées verraient leur demande de dérogation plus souvent satisfaite que les autres. Ainsi à Paris, du fait de la procédure mise en œuvre au niveau académique, l'appartenance sociale du demandeur n'influence pas de façon significative les chances de succès de dérogation. Un tri social existe, mais en amont, par une inégale propension des différentes catégories sociales à éviter (et pas seulement à déroger)<sup>31</sup>. Dans cette perspective, l'enquête présentée ici a pour but de remonter aux déterminants sociaux des pratiques de scolarisation, dans des contextes socio-spatiaux différenciés, l'aide de questionnaires distribués dans les établissements des communes d'Ivry-sur-Seine et de Levallois-Perret.

Ce type de méthode, et donc des populations interrogées dans les établissements des deux communes considérées, ne peut saisir qu'une partie du phénomène, c'est-à-dire à la fois les flux de l'évitement intra-communal et ceux qui viennent de l'extérieur dans la commune étudiée. On obtient cependant un moyen d'accès privilégié aux stratégies scolaires de « ceux qui restent » : « ceux qui décident de rester » ou « ceux qui ne peuvent partir ». Les questionnaires ne permettaient pas non plus de recueillir des données relatives résultats scolaires autrement que par le biais du redoublement et des choix d'options. On se demandera donc quels types de représentation de l'école et de l'avenir scolaire probable de l'enfant

accompagnent ces « choix » de scolarisation, s'ils se font en lien avec le lieu de résidence et des possibilités de mobilité géographique, ou bien avec l'offre scolaire disponible. On se demandera si la dimension spatiale ne représente qu'un des cadres de l'action si elle n'intervient-elle pas plutôt en amont, dans la détermination même des pratiques de scolarisation.

#### *Les déterminants socio-spatiaux des choix d'établissements*

Le questionnaire avait pour objectif de cerner les motivations qui incitent les parents à scolariser ou non leur(s) enfant(s) dans l'établissement du secteur<sup>32</sup>. Les réponses fournies par les parents d'élèves de 6<sup>ème</sup> montrent que, familles évitantes ou non, les critères d'appréciation qui président au choix du collège concernent principalement la réputation de l'établissement scolaire et de l'encadrement. Les critères les plus « objectivement » mesurables tels que la qualité des équipements scolaires, les résultats aux tests d'entrée en 6<sup>ème</sup> et au Brevet des collèges, ainsi que les perspectives futures de scolarisation dans un bon lycée, sont moins cités. Il n'est pas étonnant de constater que les familles évitantes sont plus sensibles aux perspectives futures de scolarisation dans leurs critères de choix du collège. Ces réponses montrent bien que le rapport à l'école ne se réduit pas à un registre

<sup>30</sup> Une enquête existe déjà en ce sens dans l'académie de Lille. Voir CONVERT B. « Des hiérarchies maintenues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°149, 2003.

<sup>31</sup> FRANCOIS J.-C., « Evitement à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et division sociale de l'espace scolaire à Paris », *L'espace géographique*, n°4, 2002, p.307-327.

<sup>32</sup> Une première série de questionnaires a été lancée au mois de juin 2004 auprès des 474 élèves de CM2 de la commune d'Ivry admis en 6<sup>ème</sup>. Pour des motifs de mutation du personnel encadrant, les questionnaires diffusés auprès des établissements Langevin et Thorez B n'ont pas pu être récupérés. Ainsi 9 établissements ivryiens sur 11 ont été sondés (soit 19 des 21 classes de CM2 d'Ivry-sur-Seine). Au final, la distribution des catégories sociales dans les réponses aux questionnaires est homologue à la distribution des catégories sociales dans la commune, tout en accentuant la polarisation sociale : le rapport cadres/ouvriers, en faveur des premiers à Levallois (38% / 8%) s'inverse à Ivry (17% / 38%), tandis que les proportions autres catégories sont globalement équivalentes.

purement instrumental. Le collège est aussi considéré comme un « lieu de vie » ; et l'épanouissement de la personne prend de l'importance dans le discours des parents. Mis à part les choix apparemment motivés par des contingences matérielles (proximité de l'école, facilité de transport, fratrie dans l'établissement), les parents font référence à ces deux registres dans leur récit.

*« Je suis plutôt satisfaite que Sébastien soit à Rolland. C'est pas un mauvais établissement. Tout se passe bien et pourtant c'est pas vraiment un bosseur. Il est content de ses profs, ça va bien. Il est avec tous ses copains. Ils se connaissent tous depuis le primaire (Solomon) et il s'est fait d'autres copains de classes. C'est un gamin qu'est bien dans sa peau, ça fait plaisir. [...] On ne s'est même pas posé la question de mettre Sébastien ailleurs. Il aurait été malheureux et, franchement, il n'y a pas de problème avec Rolland. »*  
(Secrétaire de direction, Ivry)

L'implantation géographique de l'établissement semble être le mode de connaissance le plus répandu de l'espace scolaire local, surtout pour les familles qui n'évitent pas et acceptent la sectorisation de la carte scolaire. Un tiers des répondants ont déjà scolarisé leurs enfants dans le même établissement (celui du secteur), tandis que la recommandation par le directeur d'école, les enseignants ou les amis apparaît nettement plus importante que le contact avec un conseiller d'orientation (7% des réponses). De même, peu de répondants (6%) ont consulté un palmarès des établissements avant de choisir. Par ailleurs, les familles semblent avoir conscience du fait que les dispositifs communicationnels émanant des établissements (plaquette de présentation, journées portes ouvertes, présentation de l'établissement dans des réunions destinées aux parents d'élèves) sont avant tout des discours institutionnels visant à en donner une image flatteuse.

D'une manière générale, les familles apparaissent plus sensibles aux témoignages de leurs proches ou aux conseils d'enseignants qui connaissent leurs enfants. Les représentations sur les établissements peuvent même être contradictoires (même sur celui de secteur), comme en témoignent le contenu

des entretiens menés auprès des parents d'élèves.

*« Politzer c'est la misère. C'est un collège qui a une très mauvaise réputation. [...] C'est un secteur socialement défavorisé avec des logements sociaux et tout. Il n'y a pas de gros problèmes mais c'est une ambiance générale. Mon fils est très légaliste, il a du mal à se bastonner et il angossait d'aller à Politzer. »*  
(Parent d'élève en évitement à Henri Wallon, Ivry, cadre de la fonction publique)

*« Moi j'estime que la réputation de Politzer n'est pas fondée. C'est vrai qu'il y avait un principal qui est parti cette année et avec lequel il y a eu des problèmes. Mais c'est pas le Bronx non plus. [...] J'ai pas mis ma fille en toute sérénité à Politzer. J'entends ce qu'on dit. Mais j'ai eu de très bons et de très mauvais échos. Ça dépend si tu as un gamin qui a des difficultés. Mais je pense que si on a un gamin qui marche bien il marche bien partout. Moi j'ai pas de problème avec ce collège. »*  
(Parent d'élève de Georges Politzer, Ivry, artiste indépendant)

Selon que l'enfant est ou non en situation de dérogation, les représentations des établissements diffèrent. On constate que les familles qui évitent leur collège de secteur sont portés à en exagérer les dysfonctionnements, afin de justifier leurs prises de positions. Il existe néanmoins un consensus, au moins négatif, en ce qui concerne les critères d'évaluation des établissements. Un « mauvais établissement » étant qualifié par la faible niveau scolaire, le manque d'encadrement et l'indiscipline. Le traitement médiatique de l'école et le récit de faits divers influe sur les représentations que les familles se font des établissements scolaires de banlieue : les familles font références aux « violences », aux « incivilités » des jeunes les plus défavorisés, au « laxisme » de l'encadrement. Si les caractéristiques sociales et scolaires des élèves scolarisés ne sont pas clairement affirmées comme critère de sélection par les parents interrogés, elles sont manifestement prises en compte de façon approximative à travers le type d'établissement choisi et sa réputation. Dans la plupart des cas, le choix se porte sur des établissements dont la population est plus favorisée que celle du secteur en raison de l'implantation et/ou des modalités de sélection qui leur assurent un recrutement social et scolaire plus haut

(établissements privés et grands collèges parisiens).

En raison des disparités de morphologie des populations et des environnements, les pratiques d'évitement scolaire prennent des formes différenciées du point de vue des motivations et de la mise en œuvre de stratégies au sein des espaces de placement possibles. L'enquête confirme que ce sont les catégories les plus dotées en capital économique et/ou culturel (artisans-commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures) qui évitent le plus, que ce soit à l'intérieur du public ou vers privé, alors que les ouvriers sont sous représentés chez les évitants (15% des enfants d'ouvriers sont en situation d'évitement contre 20% pour les enfants de cadres et 25% pour les enfants d'artisans-commerçants). L'évitement dans le secteur public concerne principalement les parents dotés d'un fort capital culturel mais disposant d'un capital économique relativement faible. Ne pouvant pas habiter dans les quartiers « bourgeois » à proximité des meilleurs établissements, ils mobilisent des réseaux de relation pour accéder à l'information qui serait susceptible d'y conduire leurs enfants.

À l'opposé, et comme on pouvait s'y attendre là encore, les familles les plus démunies (ouvriers, immigrés) sont également les plus captives de leurs secteurs. Dans nombre de cas elles ne voient aucune raison d'éviter les établissements du quartier. Ceci ne signifie pas pour autant que ces familles n'aient pas conscience de l'existence d'un marché scolaire où la valeur des établissements n'est pas équivalente. Ce n'est en effet pas parce qu'elles évitent moins que les familles populaires ne développent pas les mêmes représentations du marché scolaire que les familles les plus favorisées. Il semble cependant que, souvent, ces familles ne se sentent pas capables de suivre la procédure pour déroger.

*« J'ai jamais essayé de changer Tiphaine d'école. J'en vois pas trop l'intérêt non plus...ça ne se passe pas trop mal et elle se plaît au collège. Faut juste qu'elle travaille plus mais sinon c'est bien comme collègue (Rolland). [...] C'est galère si tu veux mettre ton môme à Paris. Je vois*

*ma sœur qui a voulu mettre son fils à Paris. C'était la lutte. C'était super stressant du genre elle a eu une réponse fin août. Tout l'été tu stresses. Le gamin n'avait pas d'école... Je suis pas sûre que ça vaut le coup. Tiphaine, c'est vite vu, ce qu'elle préfère à l'école c'est les potes... Alors galérer comme ça pour aller dans un collège qu'est pas non plus Henri IV. Parce qu'elle a galéré comme ça pour le mettre son môme dans le 13<sup>ème</sup> (Monet). »*

*(Vendeuse, Ivry.)*

Ainsi, plus les parents possèdent de capital économique et culturel, plus le champ des possibles s'agrandit. Les familles les plus favorisées et les plus proches de l'institution scolaire (par leur niveau d'études élevé ou la profession exercée) ont un éventail de choix supérieur du fait de leur réseau de relations et du bon dossier scolaire de leurs enfants. Elles ont à la fois plus d'éléments d'appréciation sur un plus large éventail d'établissements, et plus de moyens de s'y faire accepter. Comme elles habitent plus souvent en centre ville, à proximité des lignes de transports ou dans des quartiers jouxtant Paris, elles sont à tout point de vue les mieux placées pour accéder aux établissements parisiens plus prestigieux. Néanmoins, cette capacité à diversifier les placements scolaires n'implique pas automatiquement une pratique d'évitement : la difficulté des démarches effectuées pour éviter ainsi que le caractère incertain de la rentabilité de l'évitement en 6<sup>ème</sup> ont un effet dissuasif sur les familles.

Le questionnaire permet ici de faire apparaître les conditions dans lesquelles les pratiques d'évitement sont mises en œuvre. Les tableaux croisés sur la base des réponses des familles concernées par l'évitement scolaire permettent d'établir une relation entre le lieu de travail des parents et l'évitement. En effet dans 80% des cas d'évitement, le père travaille en dehors d'Ivry, une des contribution les plus forte étant donnée par le fait de travailler à Paris. L'importance de Paris est ainsi déterminante, tandis que le fait de travailler à Ivry constitue un frein à l'évitement. Il est difficile de démêler ici ce qui tient des facteurs géographiques liés à des facilités de transport, et sociaux, le fait d'aller



travailler à Paris pouvant être associé à une position professionnelle dans le secteur tertiaire, et à un niveau de revenus permettant l'achat éventuel d'un véhicule individuel.

Les entretiens font également enfin état d'un mouvement d'entraînement dans l'évitement : « pourquoi éviter ? Parce que les autres parents évitent ! » (Père, cadre supérieur, Ivry). Les relations nouées entre les parents d'élèves tout au long de la scolarité au primaire ont une influence non négligeable sur les choix de scolarisation en 6<sup>ème</sup>. Les raisons évoquées par les « évitants » semblent ainsi plus relever du refus de la mixité sociale de certains établissements et de leur environnement que de données objectives concernant les résultats des établissements scolaires. En effet, comme le montrent les réponses fournies par les parents d'élèves de 6<sup>ème</sup>, l'importance de l'implantation géographique et des préoccupations personnelles relatives à l'enfant se détachent de l'ensemble des motifs évoqués dans le questionnaire et ce, au détriment des motivations liées à l'amélioration des performances scolaires et aux perspectives de réussite de l'enfant.

*« [Politzer] a une très mauvaise réputation. [...] Et puis on était parti sur l'idée du russe. L'une des méthodes pour éviter c'est de prendre un langue que l'école de secteur ne fait pas. Et le russe parce que comme avec l'allemand, c'est là qu'on y retrouve les meilleurs élèves. Et puis moi j'ai fait russe LVI et les élèves restent ensemble tout au long du collège. C'est pas mal, c'est un handicap de moins à chaque rentrée. Sans compter que wallon est à 300m de la maison. »  
(Contrôleur des impôts, Ivry).*

Cet extrait d'entretien exprime combien certains parents sont sensibles aux rumeurs concernant la réputation des établissements plus qu'aux informations officielles : souvent présentés comme des consommateurs d'école, ils ne pourtant pas des agents développant des stratégies rationnelles dotés d'une information « pure et parfaite ». C'est ainsi que l'évitement scolaire ne se fait pas toujours au profit des établissements les plus « performants ». Les résultats des tests d'évaluation d'entrée en

6<sup>ème</sup> et du brevet du collège font apparaître de meilleurs résultats à Politzer qu'à Wallon. Ni les performances scolaires, ni l'organisation de l'établissement ne sont évoquées ici. L'évitement est présenté comme un moyen de mettre à distance une population jugée problématique au travail scolaire des catégories plus « aisées ». Si une connaissance insuffisante du marché scolaire ainsi que le fait qu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup> les problèmes de réussite scolaire ne se posent pas encore de façon aiguë, peuvent expliquer ces « réponses », les stratégies de scolarisation sont à analyser du point de vue des représentations que les parents se font du système scolaire et de sa fonction. A ce titre, la remise en cause des processus traditionnels d'insertion professionnelle, due à la hausse des qualifications et aux nouvelles exigences de mobilité, a affecté la perception que les familles ont de l'école et des pratiques de scolarité. Les parents d'élèves semblent avoir intériorisé l'idée que le plus important scolairement intervient après le collège : s'ils peuvent préparer implicitement la scolarisation future, leur perception de « l'avenir scolaire probable » n'incite pas à mettre en oeuvre des stratégies trop précoces. On peut y voir aussi un des biais de l'enquête : les plus au courant des différentes stratégies de placement scolaire, et les plus portés à anticiper très tôt l'orientation de leur enfant, sont probablement absents de l'échantillon, parce qu'ils ont, dans le cas d'Ivry, déjà placé leur enfant dans un établissement parisien, public ou privé. La comparaison avec les données de l'INSEE permet d'évaluer la proportion de ces élèves scolarisés hors secteurs de façon précoce à 10% environ de la population d'âge scolaire.

A l'entrée en 6<sup>ème</sup>, les motifs invoqués pour les demandes de dérogation font apparaître, pour les évitants, l'importance de la proximité avec le domicile, l'environnement de travail pour l'enfant, la réussite scolaire, l'épanouissement personnel, et l'accès à de

bons lycées ultérieurement. De même, seuls les évitants mentionnent le choix d'une option scolaire particulière. Ces résultats, pour approximatifs qu'ils soient étant donnée la taille de l'échantillon, confirment le fait que la population évitante se préoccupe d'avantage de la « carrière scolaire » de l'enfant. Une des hypothèses est alors que ce rapport à la scolarité exprime des différences de capital culturel, ce qui correspond aux questions 16 (critères d'appréciation des établissements scolaires) et 17 (mode de connaissance des établissements scolaire) du questionnaire. (voir en annexe le questionnaire)

En ce qui concerne la pratique des sports (qui concerne près de 60% des enfants), les effectifs récoltés ne permettent pas de distinguer finement les différentes activités. Sur l'ensemble des réponses cependant, il est possible de différencier la pratique du football des autres sports collectifs (handball, basket, volley) et des sports individuels : natation, escrime, tir à l'arc. En ce qui concerne les pratiques culturelles, on rencontre le même problème d'échantillonnage. Pratiquement toutes les réponses comportant le cinéma, il est apparu plus pertinent de regrouper les sorties dites « culturelles » (théâtre, concerts), dans la mesure où elles indiquent un rapport à la culture scolaire marqué par la possession d'un capital culturel « légitime ». En ce qui concerne les émissions de télévision (82% des enfants la regardent régulièrement), on a de même distingué les émissions à vocation « pédagogique » des autres émissions de divertissement, même si le fait de regarder des émissions sportives ou des sitcoms n'est pas une exclusivité des classes populaires. Là encore, c'est un certain rapport à la culture qui se révèle.

Un seul des élèves en situation d'évitement pratique le football ; la moitié d'entre eux pratique des sports individuels (natation, escrime, etc), contre moins de 20% chez les non-évitants. En ce qui concerne les activités artistiques, on ne

constate pas d'écart significatif, mis à part une légère sur-représentation d'élèves pratiquant la musique chez les évitants. Sans doute ce genre de pratique culturelle n'est-elle plus autant discriminante entre les fractions de classes moyennes, ou encore y a-t-il un effet de la politique culturelle très active de la municipalité à destination des milieux populaires. En revanche, la fréquentation de spectacles culturels ou les sorties sont plus répandues chez les évitants (cela concerne près de la moitié d'entre eux, contre le quart des non-évitants). Même si l'effectif est réduit, on constate aussi que les élèves de familles évitantes regardent tendanciellement moins la télévision que les autres. En ce qui concerne les émissions regardées, il y a peu de différences dans les réponses des familles évitantes et non évitantes, sauf pour les documentaires et programmes éducatifs, 25% des familles pour les premiers, et 10% environ pour les seconds. Que les réponses soient ou non conformes aux pratiques, elles n'en dénotent pas moins un souci plus prononcé pour les affaires pédagogiques chez les familles évitantes. En revanche, en ce qui concerne les équipements vidéo (consoles de jeu), peu de différences sont notables, même si les familles évitantes semblent légèrement plus connectées à Internet que les autres.

Toutefois, ces écarts entre évitants et non-évitants ne sont plus significatifs si l'on neutralise l'appartenance au groupe social. C'est donc la différenciation sociale des pratiques qui est en cause. De même que les pratiques d'évitement se différencient selon les groupes sociaux et, en particulier, la structure de la distribution du capital culturel entre ces groupes, la localisation dans l'espace et le degré d'information possédée ou mobilisable (voir *infra*), la réussite des stratégies de contournement de la carte scolaire est différenciée selon des facteurs sociaux et spatiaux. En effet, il semble que les demandes de dérogation aboutissent rarement, même pour les familles ivryennes les plus favorisées, dès lors

qu'elles portent sur un établissement public parisien : non seulement les dossiers scolaires peuvent être considérés comme ayant une valeur insuffisante, mais encore les ressources disponibles pour négocier la dérogation (capital social et linguistique) peuvent se révéler trop faibles, les établissements parisiens « prestigieux » se protégeant d'une demande peu rentable sur le plan de l'image et de la productivité scolaire. Le récit des tribulations d'une famille favorisée, dont le père est cadre de la fonction publique et la mère avocate, est à cet égard exemplaire.

*« Notre objectif était de mettre Etienne à Henry IV. Un copain nous a dit que c'était possible. On a demandé russe en première langue pour appuyer le dossier. On s'est dit qu'au pire, si ça ne marchait pas on le mettrait à Romain Rolland. On était pistonné. Ma femme a une amie qui bosse à l'académie de Créteil et qui devait faire passer le dossier à Paris. Il y a eu des problèmes administratifs (problème de transfert de dossier entre les 2 académies) et on a pas pu inscrire Etienne à Henry IV. Le dossier s'est perdu entre Créteil et Paris et il a fini sur la pile des dossiers des enfants qui partaient dans le privé. C'est dommage parce que son dossier aurait pu passer. Il avait le niveau pour Henry IV. On s'est donc rabattu sur Romain Rolland mais il n'y avait pas de russe en LVI, ils n'ont pas voulu prendre Etienne. Comme l'objectif s'était russe en LVI, on a pris contact avec le CIO. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de russe LVI dans le Val-de-Marne. J'ai un copain à la mairie alors on a pu finalement inscrire Etienne à Wallon, sans le russe mais avec allemand LVI. Pendant les vacances l'académie de Paris a examiné le dossier et regardé s'il restait des places. Il restait une place dans le 13ème, à Claude Monet, et avec du russe. On a été contacté trois jours après la rentrée scolaire. On ne l'a pas mis à cause de la distance (c'était quand même 15mn de plus que pour aller à Henry IV) et parce qu'Etienne avait déjà fait sa rentrée à Wallon et que ça se passe bien ».*  
(Cadre de la fonction publique, Ivry).

Les échecs des demandes de dérogation sont fréquents à Ivry et renforcent le sentiment de « captivité scolaire » sur la commune. A bien des égards, il peut donc se révéler trop « coûteux » d'éviter vers le public hors de la commune, ce qui explique qu'une minorité d'élèves soit concernée, tandis que l'évitement dans la commune et l'évitement dans le secteur privé sont beaucoup plus importants. Il faut donc s'interroger sur la rentabilité des diverses formes d'évitement scolaire pour les familles ivryennes, et sur

le coût prohibitif des stratégies les plus efficaces, comme l'évitement précoce.

*« Maintenant on sait comment éviter. Pour Henry IV par exemple, je connais des gens qui ont inscrit leurs enfants dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement au milieu du primaire. Comme il y a peu d'enfants, les classes sont en sous effectif et ça ils acceptent des enfants d'un autre secteur. Une fois que tu y es, c'est plus facile pour Henry IV. Tu es déjà sur le secteur. »*  
(Cadre de la fonction publique, Ivry)

### *Stratégies d'appropriation, stratégies de reproduction*

Au-delà des déterminants sociaux de l'évitement, les réponses au questionnaire, complétées par des entretiens avec les répondants, permettent de se rendre compte qu'il existe des motifs *pour ne pas éviter*. Il ne s'agit pas ici des familles « captives » du découpage scolaire ne possédant pas les « dispositions » et surtout les « ressources » nécessaires pour éviter, mais de celles qui ont volontairement choisi de ne pas éviter, ou du moins manifestent cette décision. Ce sont des familles fortement dotées en capital culturel et très impliquées dans la vie scolaire de leurs enfants, comme en témoigne leur engagement dans les associations de parents d'élèves. En interrogeant ces familles, qui ont envisagé la scolarisation hors secteur sans passer à l'acte, on voit l'importance des contraintes géographiques (localisation et accessibilité de l'établissement) mais aussi les coûts économiques et « organisationnels » (réorganisation du temps familial, ajustement des trajets). Les raisons les plus évoquées pour rester dans l'établissement du secteur sont le coût trop élevé des établissements privés, les problèmes d'accès aux établissements parisiens ainsi que la présence de la fratrie dans l'établissement de secteur.

*« C'est vrai qu'il y a beaucoup moins d'évitement [des élèves d'Einstein]. Le privé est sur-booké et les classes sont surchargées. Après il y a les stratégies d'aller à Paris mais c'est plus difficile. Il faut déjà être au fait des choses. [...] On avait la possibilité de mettre les enfants dans le 13<sup>ème</sup> mais on ne l'a pas fait. On a voulu essayer Politzer et ne pas écouter ce qui se disait. Et puis quand on en a parlé à Lou, il était hors de question qu'elle aille*

à Paris parce que : 1/ elle ne voulait pas prendre le métro toute seule et 2/ elle ne voulait pas être coupée de ses copines. C'est vrai si on rajoute au stress du collège, le stress d'aller dans un endroit qu'elle ne connaît pas (pas dans son quartier...). Et après l'école qu'est ce qu'elle va faire ? C'est important pour se construire les copains. Même si c'est important de sortir de son quartier, c'est important d'avoir une vie locale. »  
(Consultante, Ivry)

Ce constat renvoie tout d'abord aux avantages de la proximité et à la rareté de phénomènes véritablement inquiétants pour la sécurité et l'avenir de l'enfant. L'attachement au quartier et le respect du principe de la carte scolaire jouent aussi un rôle important, sous réserve de ne pas entrer en contradiction avec les conditions de scolarisation. En ce sens, les familles qui restent dans leur secteur tout en ayant les moyens d'intégrer des établissements socialement et scolairement plus élevés ont un profil plus proches de celles qui scolarisent leur enfant hors secteur que de celles qui apparaissent « captives » de la carte scolaire. Fortement dotées en capital social, avec un engagement militant local, possédant rarement des diplômes universitaires élevés tout en faisant preuve d'une certaine « bonne volonté culturelle » au niveau des loisirs, des sorties et des activités extrascolaires, elles fréquentent le plus souvent les classes « protégées » des collèges de leur secteur et sont susceptibles d'en partir si elles perçoivent des signes alarmants. Cette catégorie de familles développe des stratégies qui s'apparentent à une appropriation de l'école au nom de « l'intérêt de l'enfant », et font tout pour enrayer la disqualification de l'établissement scolaire de secteur. L'implication de ces familles dans l'école suppose une certaine proximité avec l'institution scolaire, au moins dans la capacité à établir un dialogue et d'entamer des négociations avec le personnel scolaire. Cette stratégie collective semble rompre avec les tactiques individuelles d'évitement scolaire, dans la mesure où ces dernières apparaissent trop coûteuses et trop peu rentables, qu'il s'agisse de l'évitement dans les établissements parisiens pour ces familles ou dans le secteur privé (apparaissant aussi à l'opposé

de leur conviction politique). Le discours de ces parents fait apparaître des interrogations sur le fait de savoir s'il vaut mieux être « largué » dans un établissement prestigieux parisien ou plutôt « dominer » dans un établissement de banlieue. L'engagement qui en résulte dans la vie scolaire de l'établissement tend alors à se déplacer de plus en plus vers les niveaux antérieurs du système d'enseignement, dès l'école primaire.

« Einstein c'est une école particulière. A la base, c'est une école « ouverte » avec un fonctionnement particulier. Il y avait une convention entre l'éducation nationale et la ville. C'est une école qui fonctionne avec une pédagogie différente où l'enfant est au centre de l'école et où tous les adultes sont considérés à part égale avec leur part de responsabilité et pouvant apporter leurs contributions. L'équipe enseignante, les parents et l'équipe de service sont impliqués dans le projet pédagogique. Il y a dans cette école (et qu'il n'y a pas dans les autres écoles) un centre de loisir associé à l'école. C'est pas une garderie. Il est géré par la ville avec des animateurs payés par la ville et qui interviennent pendant le temps scolaire. Et puis le soir, deux fois par semaine, il propose des ateliers aux enfants (arts plastiques, sport...). C'est vrai que depuis 20 ans ce statut a changé. Au départ il y avait un enseignant supplémentaire, une radio... il y avait des moyens et du personnel plus important. C'était une école pilote et petit à petit l'éducation nationale a retiré des enseignants, la décharge au directeur et c'est devenu une école banale. La seule chose qui diffère c'est qu'on a gardé le centre de loisir associé et que les enseignants qui y travaillent viennent sur la base du volontariat. On a gardé l'esprit d'équipe, autour de l'enfant, et ça demande à l'enseignant d'y adhérer... En plus cette école est toujours ouverte et ça change tout. Les échanges se font plus facilement, les parents interviennent le samedi matin. Les enseignants ont choisi alors ils sont plus motivés. Et puis le travail en équipe c'est plus enrichissant, même pour les enfants. Un enfant qui arrive à Einstein est pris en charge par toute l'équipe. Les parents sont invités à respecter le règlement. Ça change tout. J'ai que du positif à dire sur cette école. »

(Consultante, FCPE, Ivry)

Finalement, l'émergence de ces stratégies collectives d'appropriation de l'école constitue une des caractéristiques principales du processus de *gentrification* : dès lors que les autres possibilités (comme la scolarisation sur Paris) ne sont plus possibles, ou trop coûteuses, les familles dont la position dépend le plus de l'école agissent comme un groupe social aux intérêts convergents – ce fut le cas lors des mobilisations du printemps 2003, où les occupations d'établissements par parents et enseignants ont été particulièrement fortes

et durables. Dans ces temps de crise comment dans les mobilisations ordinaires des parents de l'école de secteur apparaît ainsi un fondement social des pratiques de scolarisation<sup>33</sup> : les stratégies de reproduction liées à l'accumulation du capital scolaire. C'est sous cet angle que l'on va donc comparer les questionnaires recueillis à Levallois, en portant ensuite une attention plus particulière, si l'homologie a un sens, aux catégories de parents correspondant à celles qui sont mobilisées dans les écoles « gentrifiées » d'Ivry.

### **Levallois, entre Neuilly et Clichy : des circuits de scolarisation balisés par l'espace résidentiel**

#### *Les « choix scolaires » à Levallois*

La situation de Levallois fait apparaître des différences notables non seulement en matière d'évitement scolaire, mais plus généralement en termes de pratiques de placement scolaire. Contrairement à la petite « enclave » que constitue Ivry, surtout depuis que le passage vers Paris a été rendu difficile par l'administration académique, l'espace scolaire de Levallois est d'une part plus ouvert sur les communes environnantes (Neuilly et même Paris), et d'autre part plus marqué par la présence massive du secteur privé sur les communes (1/3 des établissements de Levallois et Neuilly). Les réponses au questionnaire distribué à Levallois<sup>34</sup> font apparaître une prééminence, encore plus forte qu'à Ivry, de la réputation de l'établissement et des enseignants en matière de choix scolaires, (environ 70% des parents y font référence). Une attention moins grande qu'à Ivry est accordée à des critères purement scolaires : présence d'options, prise en compte des

résultats aux tests d'entrée en 6<sup>o</sup> et au brevet des collèges. En revanche, on retrouve à peu près les mêmes taux de réponses au sujet des horaires des élèves, de la taille des classes et des perspectives futures de scolarisation (en 6<sup>o</sup>, ces préoccupations ne sont pas encore discriminantes). Il faut sans doute relier ces différences aux offres scolaires respectives des deux villes : alors qu'à Ivry seulement deux collèges présentent des sections européennes, tous les collèges de Levallois proposent ces sections, sans oublier une section sport étude et des options arts plastiques.

D'autres différences apparaissent en ce qui concerne le mode de connaissance des établissements : si à Levallois l'attention accordée au palmarès (très faible) et aux conseils des professionnels de l'éducation (25% environ) sont à peu près les mêmes qu'à Ivry, on constate néanmoins une place plus importante des conseils d'amis (37% des réponses, contre 16% à Ivry), ce qui exprime sans doute des différences de capital social moyen des familles de chaque commune. En revanche, l'implantation géographique des établissements reste, comme à Ivry, le mode de connaissance le plus répandu, en particulier chez les familles respectant la sectorisation (les recherches personnelles étant rarement citées).

Il faut ici différencier les réponses en fonction de la catégorie sociale des familles scolarisant leur enfant hors carte scolaire. Ces familles sont plus sensibles aux options proposées qu'aux conditions matérielles de scolarisation. Dans leur mode de connaissance des établissements, elles recourent beaucoup plus aux conseils de leurs amis que les autres familles, et sont plus investies dans la vie scolaire qu'à Ivry. Ainsi, les familles ayant obtenu une dérogation à la carte scolaire ont un investissement lié aux associations de parents d'élèves, alors que celles qui ont choisi le privé investissent plus au niveau pédagogique, ce qui tient dans doute à la disponibilité des parents, à la qualité de

---

<sup>33</sup> POUPEAU F., *Contestations scolaires et ordre social. Les enseignants de Seine-Saint-Denis en grève*, Paris, Syllepse, 2004.

<sup>34</sup> Nombre de questionnaires recueillis sur Levallois : 327.

l'offre scolaire qui ne rend pas nécessaire la lutte sur les moyens, et peut être aussi au manque d'espace d'action pédagogique dans le public.

La quasi-totalité de l'évitement intra-communal de Levallois se fait vers le privé (93%). Comme à Ivry, ce sont les catégories mieux dotées en capitaux économiques et culturels qui recourent le plus massivement à la scolarisation hors secteur (cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans, commerçants, chefs d'entreprise). Si on distingue l'évitement en fonction des procédures suivies, on constate que le placement dans un établissement privé concerne plutôt les familles dotées d'un fort capital économique (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, mais aussi cadres et professions intellectuelles supérieures), tandis que l'évitement dans le secteur public concerne les familles dotées en capital culturel et moins en capital économique (professions intermédiaires et employés). Sur les deux communes de Levallois et Ivry, les familles scolarisant leur enfant hors de l'établissement public du secteur sont bien les mieux dotés en capital économique et culturel, ce qui recouvre une autre caractéristique moins visible à Ivry : les familles qui ont les pratiques de placement hors secteur sont celles qui rencontrent des conditions de scolarisation ajustées à leurs moyens, la densité de l'offre scolaire privée de Levallois (et de l'Ouest parisien en général) se permettant aux mieux dotés en capital économique de diversifier leurs placement scolaires hors secteur.

La situation de Levallois a aussi d'autres spécificités. A la différence d'Ivry, le fait d'y être ouvrier ou chômeur est très discriminant en matière d'évitement scolaire, et les familles les plus défavorisées sont relativement captives de leurs secteurs. On peut cependant faire l'hypothèse qu'aux yeux de ces familles, le fait d'habiter à Levallois constitue déjà une forme de « promotion sociale », car elle permet des conditions de

scolarisation qui ne seraient pas aussi bonnes dans des communes plus populaires. Les réponses aux questionnaires font apparaître que ces familles sont très satisfaites de leur établissement de secteur (qu'il s'agisse du collège Danton ou du collège Jaurès) et ne voient pas de raisons d'éviter.

*« Nous sommes plutôt privilégiés à Levallois par rapport à d'autres villes comme Clichy. Le collège a très bonne réputation et les résultats sont bons. On est très loin des ZEP et de ce qu'on entend ».*

*(Parent d'élève du collège Jaurès, Levallois, cadre de la fonction publique)*

Si la plupart des élèves scolarisés dans un établissement de la commune qui ne correspond pas au secteur attribué par la carte scolaire résident dans la commune, 30% proviennent des communes alentour. Les élèves scolarisés dans la commune ne résident pas dans les communes du sud de Levallois, plus bourgeoises que les autres, et préfèrent se diriger vers un établissement privé de Neuilly-sur-Seine. On constate aussi que l'aire de recrutement des établissements de Levallois, et principalement celui du collège privé Saint Justin, est très étendue, certains élèves venant même de St Denis. On peut ici supposer que les familles en question ont les moyens de se déplacer facilement (70% d'entre elles utilisent un véhicule individuel) ; par ailleurs, le réseau de transports en commun desservant la ville facilite son accessibilité.

Mais c'est surtout du point de vue de l'origine sociale que les différenciations sont les plus fortes en matière de scolarisation. Tout d'abord, le profil social des familles plaçant leur enfant hors secteur diffère selon leur localité d'origine, avec une sur-représentation des artisans-commerçants et des cadres parmi les habitants de Levallois, une sur-représentation des cadres pour ceux qui habitent à l'Ouest de la zone (Courbevoie, Colombes), une sur-représentation des cadres et professions intermédiaires qui habitent au Nord (Clichy, Asnières), et enfin une sur-représentation des employés et ouvriers qui résident à Paris. Ainsi, la

comparaison du profil social des habitants avec celui des élèves scolarisés dans la commune met en évidence une polarisation des catégories les plus favorisés au détriment des classes moyennes et défavorisées. Alors que les artisans-commerçants-chefs d'entreprise et les cadres-professions intellectuelles supérieures représentent respectivement 5% et 35% de la population active levalloisienne en 1999, ils représentent 14% et 38% de la population scolaire et ce, malgré la « fuite » des catégories les plus favorisées (chefs d'entreprises et cadres-professions intellectuelles supérieures) vers Neuilly.

Si l'espace scolaire apparaît ainsi nettement plus polarisé socialement que l'espace résidentiel, c'est parce que l'essentiel du placement scolaire hors secteur a lieu dans des établissements privés. On peut alors se demander si les placements scolaires hors secteur à Levallois sont plus marqués par le départ des catégories les plus favorisées de Levallois vers Neuilly ou par l'arrivée dans la commune d'élèves des communes alentours (notamment Clichy), comparativement moins bien dotés en capital économique et scolaire<sup>35</sup>. C'est au niveau des raisons évoquées par les élèves entrant dans la commune en 6<sup>ème</sup> qu'il est possible d'analyser la signification sociale de ces différences. Les motifs invoqués, comme « accéder à un meilleur environnement », « favoriser la réussite de l'élève » et « permettre l'épanouissement de l'enfant », sont invoqués à plus de 80% par les levalloisiens scolarisés à Neuilly ; ils sont cependant mentionnés dans une proportion moindre par les élèves scolarisés à Levallois, qu'ils résident dans la commune, les secteur Centre ou Paris (entre 62% et 75%). Ces évitants valorisent au contraire des critères de scolarisation

moins centrés sur l'élève, et plus sur la réputation des établissements ou la qualité des conditions de scolarisation. L'importance de critères « personnels » relevant d'une attention à « l'entre soi », apparaît bien dans le témoignage de « transfuges » qui se rendent compte ne pas y être « à leur place ». Un entretien mené auprès d'un ancien élève résidant à Asnières évoque la difficulté pour un élève « défavorisé » de s'intégrer dans des établissements scolaires de Levallois et Neuilly :

*« Ils jugent les élèves sans les connaître. Je me rappelle d'une prof de dessin qui critiquait les élèves habillés en " survêtements " - c'était des amis à moi - elle rapportait ça aux gens des banlieues etc. A Asnières, il y avait des élèves comme ça mais les profs n'avaient pas ces jugements. (...) J'ai dû faire croire que j'habitais chez ma grand-mère. Ils sentaient le coup et il fallait faire attention. Si j'avais le malheur de donner mon adresse à Asnières... Tous les gens qui viennent de banlieue, il y avait un classement, sur l'apparence, la façon de parler. »  
(Ancien élève d'Asnières, scolarisé à Levallois puis à Neuilly)*

Finalement, les raisons invoquées par les élèves hors secteur de Levallois font apparaître l'évitement scolaire comme un moyen de « préservation de l'entre-soi », dont un indicateur pertinent est un rapport distingué à la culture. On constate en effet que les pratiques culturelles et sportives ne sont pas de même nature à Levallois et à Ivry, ce qui tient à une différence qualitative de l'offre scolaire dans chaque commune mais aussi à des différences de socialisation et d'héritage dont les mécanismes sont bien connus. Alors que moins de 25% des ivryens pratiquent une activité artistique, ils sont 36,5% à en pratiquer au moins une (principalement de la musique mais également du théâtre et des arts plastiques) et près de 10% à pratiquer une autre activité extra-scolaire (langues, scoutisme et catéchisme). Ces différences se retrouvent en matière de sorties culturelles, près de 80% des familles des Levallois vont régulièrement au spectacle. De même, alors que le football est largement pratiqué par les ivryens, moins de 6% le pratiquent à Levallois au

<sup>35</sup> Dans les catégories de l'administration scolaire, on voit dans le premier cas une prédominance des « favorisés A » et pour le second des « favorisés B » et « moyens ».

profit de sports individuels (39,5%) et, à moindre échelle de sport plus élitistes comme l'équitation, le golf ou l'escalade.

Si ces différences tiennent assurément à la nature de offre locale de chaque commune, elles expriment aussi une inégale distribution du capital culturel entre les habitants. On constate qu'à Levallois, ni les pratiques sportives, ni les pratiques artistiques ne sont discriminantes, excepté le golf, l'équitation et la musique, sur-représentés parmi les élèves scolarisés hors secteur. En effet, ces activités « élitistes » (d'abord pour des raisons de coût) sont pratiquées principalement par les catégories les mieux dotés en capital économique (chefs d'entreprise) et culturel (cadres et professions intellectuelles supérieures). Le lien objectif entre l'appartenance à une catégorie favorisée et les pratiques de placement hors secteur se retrouve dans le fait que les activités extrascolaires comme les sorties théâtre, les langues et le scoutisme sont presque le « monopole » de ceux qui ne vont pas dans l'établissement attribué par la carte scolaire. En même temps que ces pratiques scolaires expriment un rapport différencié et hiérarchisé à la culture en fonction des catégories sociales, leur distribution ne peut être interprétée comme le simple produit d'une volonté de préserver « l'entre-soi » de la part des catégories les plus favorisées<sup>36</sup>. Elle s'enracine en fait dans des « circuits de scolarisation »<sup>37</sup> remplissant une fonction de tri social liée au placement scolaire dans les différents établissements.

#### *Des « circuits de scolarisation » différenciés*

Les formes que revêt l'évitement scolaire à Levallois, avec des « circuits de

scolarisation » socialement très différenciés, selon le recours au privé (à Levallois même, Neuilly et Paris) et les entrées ou sorties du secteur public de la commune, incitent à ne pas séparer les pratiques de scolarisation dans cette commune des communes avoisinantes. La recherche a donc été élargie vers les deux communes les plus proches, présentant des profils sociaux nettement différents : Clichy et Neuilly, dans lesquelles a été diffusé le même questionnaire.

---

<sup>36</sup> MORIN R., *Le ghetto français*, Paris, Seuil, 2004.

<sup>37</sup> BALL S., BOWE R ; & Gewirtz S., « Circuits of schooling : A sociological exploration of parental choice of school in social class contexts », *Sociological Review*, 1995, p.53-78.



## Le questionnaire sur les pratiques de scolarisation

	COLLEGES DE CLICHY	COLLEGES DE LEVALLOIS	COLLEGES DE NEUILLY
Nb d'élèves (réponses au questionnaire)	<b>306</b>	<b>329</b>	<b>735</b>
Nb d'élèves scolarisés dans le secteur de leur domicile	<b>296</b>	<b>185</b>	<b>324</b>
<b>Nb d'élèves extérieurs scolarisés dans la commune (dérogations/privé)</b>	<b>4 (4/0)</b>	43 (3/40)	<b>282 (25/257)</b>
Nb d'élèves de la commune scolarisés hors secteur (dérogations/privé)	<b>6 (6/0)</b>	<b>101 (7/94)</b>	<b>129 (9/120)</b>
Nb d'élèves scolarisés hors commune (dérogations/privé)	<b>19 (1/18)</b>	<b>53 (6/47)</b>	<b>3 (0/3)</b>
Rapport public/privé	<b>306 / 0</b>	<b>195 / 134</b>	<b>358 / 377</b>

Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des élèves de 6<sup>ème</sup> de Clichy, Levallois et Neuilly (n= 2025<sup>38</sup>). L'enquête porte sur 11 des 12 collèges, 7 publics (Jaurès et Danton à Levallois ; Macé et Jaurès à Clichy ; Pasteur, Maurois et Folie Sainte-James à Neuilly) et privés (Saint Justin à Levallois ; Saint Pierre-Saint Jean, Sainte Croix et Saint Dominique à Neuilly) de la zone<sup>39</sup>. On a obtenu un taux de réponses global supérieur à 67% (62 et 91% selon les collèges sauf à Jaurès Levallois et à Jaurès Clichy où il n'excède pas 45%). Parmi les 1370 élèves ayant répondu, 1039 résident dans leur commune de scolarisation et près de 24% dans les communes environnantes : une des deux autres communes de l'enquête, mais aussi Paris, Asnières, Nanterre, Colombes, Courbevoie, Puteaux. La densité de l'offre scolaire privé explique un taux d'évitement de plus de 40% dans cette zone : 37% des élèves sont scolarisés dans le privé (principalement à Neuilly) et 4% sont en situation de dérogation. La commune de Neuilly fournissant plus de la moitié de l'offre scolaire locale (et la majeure partie de l'offre privée locale), la moitié des élèves interrogés y est scolarisée et 56% s'y trouve en situation d'évitement (51% dans le privé et 5% en dérogation). La commune polarise l'essentiel de l'évitement de la zone Neuilly-Levallois-Clichy : elle concentre 75% de l'inscription dans le privé et 63% des dérogations. A l'opposé, la commune de Clichy

<sup>38</sup> Seul le collège Sainte-Marie n'a pas accepté de diffuser le questionnaire.

<sup>39</sup> Le collège Sainte-Marie n'a pas participé à l'enquête

se présente comme une commune répulsive du point de vue de l'évitement scolaire. Sans offre privée, celle-ci affiche un « solde migratoire scolaire négatif » : pour un élève entrant, cinq sortent de la commune. Seulement 3% des élèves de la commune sont en situation de dérogation et presque tous vivent dans la commune. Levallois présente une situation intermédiaire. Si la commune est attractive (pour les villes alentours et au sein de la commune), c'est principalement en raison de son offre privée. Elle affiche plus de sortants que d'entrants et l'évitement intra-communal par dérogation est plutôt faible (3%). On observe ici deux mouvements migratoires : l'entrée d'élèves résidents dans les communes du nord du département et le départ d'élèves de la commune vers celle Neuilly (principalement vers le secteur privé).

La distribution des questionnaires donne déjà des indications sur les liens possibles et les discontinuités entre les communes. Si les deux collèges de Clichy sont très proches (deux rues d'intervalle), il y a par contre une discontinuité très forte entre Clichy et Levallois : peu de zones de passage et peu de rues habitées, un axe routier important (N309) et une voie ferrée longent la frontière communale. Depuis Levallois en revanche, les établissements de Neuilly sont plus accessibles, y compris à pied (sauf le collège Folie Saint-James, à l'autre extrémité de la commune, près du Bois). A Levallois et Neuilly arrivent aussi des élèves d'Asnières et Courbevoie. Le collège Jean Jaurès, le plus proche de Clichy, est le plus touché par l'évitement, en particulier vers le privé (18 sur 68 entrants en 6<sup>e</sup>). Cet établissement a longtemps eu une mauvaise réputation, qui commence à s'atténuer, et il reçoit une dizaine d'élèves d'autres communes. Au collège Danton, le plus proche de Neuilly et du collège Pasteur, la section sport étudie draine des élèves de Clichy. Des établissements comme Sainte Croix (Neuilly) permettent également d'être scolarisé de l'école primaire au lycée. Les réponses des parents de Neuilly font apparaître le fait que beaucoup de mères de famille ne travaillent pas (mari politique ou haute administration), et que le placement dans une école correspond aussi à un mode de socialisation des mères de famille, quand elles viennent chercher leur enfant, participer à des activités collectives (délégués de parents, activités extra scolaires d'encadrement).

Les questionnaires révèlent un certain nombre de différenciations dans les « circuits de scolarisation »<sup>40</sup>. Il y a tout d'abord une hiérarchie sociale très marquée entre les communes et les établissements de chaque commune.

<sup>40</sup> On s'appuiera ici sur une analyse des correspondances dont on trouvera le détail dans le rapport COURATIER, FRANCOIS & POUPEAU, *De l'espace résidentiel à l'espace scolaire : les pratiques d'évitement scolaire en Ile-de-France*, 2005.

Comme on pouvait s'y attendre, les collèges publics de Clichy ont des publics très différenciés socialement des collèges privés de Neuilly, les établissements publics de Levallois se situant entre les deux. Cette opposition entre établissements se retrouve au niveau des caractéristiques des élèves : c'est à Clichy que l'on trouve le plus d'élèves en retard scolaire, n'ayant jamais pratiqué l'évitement, tandis qu'à Neuilly on trouve une sur-représentation des élèves en avance ou à l'heure, dont la famille est installée durablement dans la commune, ainsi que des élèves venant des communes bourgeoises environnantes. Cette opposition est aussi une opposition socialement très marquée avec du côté de Clichy des élèves de issus de milieux populaires (employés, ouvriers, chômeurs<sup>41</sup>, peu diplômés) et du côté de Neuilly des enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles, possédant des diplômes supérieurs à Bac+3. Cette hiérarchisation des caractéristiques sociales se retrouve au niveau des pratiques culturelles. Aussi bien du point de vue des activités extra scolaires, avec d'un côté le théâtre, la danse, les arts plastiques, le catéchisme, la pratique de sports individuels distingués comme l'équitation ou le golf, un usage éducatif de la télévision, et de l'autre, peu de pratiques ou de sorties culturelles, des sports collectifs, un usage de la télévision et des nouvelles technologies plus axé sur le divertissement.

Ces oppositions sociales se retrouvent dans les pratiques de placement scolaire. Les élèves d'établissements hors secteur sont sur-représentés du côté des collèges privés de Neuilly mais aussi des établissements publics des Neuilly et Levallois, tandis que les élèves respectant le plus la sectorisation se retrouvent dans les collèges de Clichy, ce qui manifeste des circuits de scolarisation très distincts. Alors que les familles du premier groupe

privilégient l'image des l'établissement et les perspectives lointaines de scolarisation, les autres privilégient les conditions matérielles de scolarisation (équipement, taille des classes) et les critères strictement scolaires (classes de niveau, résultats aux examens). D'autres différences apparaissent avec une analyse plus fine des caractéristiques des élèves de Neuilly. On peut distinguer plusieurs circuits de scolarisation : celui des élèves des collèges publics de Neuilly, respectant la carte scolaire, vivant dans la commune, en avance scolaire, n'étant pas passés par le privé dans leur scolarité antérieure mais ayant éventuellement déjà demandé une dérogation ; celui des élèves des collèges privés, en retard scolaire, résidant à Neuilly depuis plus de 10 ans ou provenant de localités voisines comme Puteaux, Suresnes, ou Clichy. Cette différenciation des circuits de scolarisation est là encore très marquée du point de vue socioprofessionnel : alors que le secteur public scolarise des enfants de cadres, très diplômés, le secteur privé scolarise des enfants d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires, au niveau de diplôme moins élevé. Si l'on s'attache aux pratiques culturelles et scolaires, on voit que ces différences de scolarisation expriment deux rapports différents à l'institution scolaire, en fonction du volume de capital scolaire possédé par les parents et transmis dans le cadre familial. Les préoccupations des familles scolarisant leurs enfants dans le privé apparaissent soucieuses d'environnement sécurisé et d'encadrement strict des élèves (notamment au niveau des horaires) ce qui n'est pas incompatible avec l'attention portée au projet pédagogique, et ils invoquent très fortement le rejet de l'établissement du secteur, considéré comme mauvais. Leur mode de connaissance des établissements apparaît donc très diversifié : recours aux relations personnelles, aux conseils de l'équipe pédagogique, aux consultations de palmarès. En revanche, les choix de

---

<sup>41</sup> Pour les mères, il s'agit plutôt d'employés, mais travaillant dans des services auprès des personnes, comme les gardiennes.

scolarisation des familles dont les enfants sont dans le secteur public à Neuilly se révèlent beaucoup plus attentives aux conditions de scolarisation (taille des classes, classes de niveau, résultats aux examens, réputation des enseignants), et manifestent une connaissance plus « intérieure » du système d'enseignement, probablement du fait d'une scolarisation prolongée qui confère aux affaires scolaires une forme d'évidence liée à la proximité, que l'on retrouve au niveau de l'engagement dans des associations de parents d'élèves (principalement la PEEP, classée plutôt à droite).

Par rapport aux collèges publics et privés de Neuilly, les collèges publics de Levallois offrent des circuits de scolarisation distincts : une scolarisation à l'heure, une provenance des secteurs Nord de la zone (Clichy, Asnières), enfants uniques n'ayant jamais pratiqué quelque évitement que ce soit avant la 6<sup>ème</sup>, ou étant scolarisés dans les mêmes établissements que leur fratrie, parents de professions intermédiaires avec des diplômes de niveau IV (Bac). Ils manifestent une certaine « bonne volonté culturelle » en disant aller à différents spectacles, dont le théâtre ; ils pratiquent des sports collectifs, le scoutisme ou la danse et, contrairement aux autres groupes d'élèves, se caractérisent par un usage avoué de la télévision, des jeux vidéo et d'internet. Au niveau des choix de scolarisation, tous les critères sont invoqués (à part les horaires de présence), mais l'attachement au principe de la sectorisation se retrouve dans le fait de ne pas prendre de renseignements sur d'autres établissements. Du reste, les parents étaient eux-mêmes scolarisés dans le secteur public, et pour les mères plutôt dans des établissements prestigieux.

On peut donc différencier des groupes marqués par des rapports très différents à la scolarité. Entre secteur public et secteur privé tout d'abord, mais aussi entre secteurs public ou privé de communes différentes. Le secteur public

de Levallois regroupe des élèves issus de familles un peu moins bien dotés en capital scolaire que dans le secteur public de Neuilly, et ces deux types d'établissements publics se distinguent d'un secteur privé lui-même très clivé entre une bourgeoisie traditionnelle et des élèves venant de communes bourgeoises alentours ou même de Clichy, et dont le capital économique permet de payer les frais de scolarisation exigés. On a donc des circuits de scolarisation tout à fait différenciés, comme s'il y avait, à côté de « l'école du peuple » à Clichy, une « école des classes moyennes gentrifiées » qui se répartirait entre le public de Levallois et Neuilly en fonction de ses moyens, et une « école de la bourgeoisie traditionnelle », se réservant l'accès au secteur privé de Neuilly (même si des élèves de communes extérieures à Neuilly accèdent aux écoles privées de la ville, comme à celles de Levallois).

Du point de vue du placement scolaire hors secteur, alors que les élèves (en avance) issus des familles les plus dotés en capital économique et culturel sont scolarisés à Neuilly (51 élèves de Levallois, dont près de 40 enfants de cadres et professions intellectuelles), ceux qui vont le plus vers le privé sont issus de familles de cadres supérieurs, mais aussi et surtout de familles d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, même s'ils sont au final sous-représentés dans le privé par rapport à leur implantation dans la commune. A cet égard, on peut faire l'hypothèse que pour ces professions, résider à Neuilly révèle la priorité de la stratégie résidentielle sur les stratégies scolaires. En revanche, les élèves dérogeant dans le public (au niveau intra ou inter communal) sont plutôt issus des professions intermédiaires ou des employés. Si à Neuilly, ce sont surtout les cadres qui évitent, à Levallois, ce sont les cadres et professions intellectuelles, tandis que ce sont les professions intermédiaires qui évitent (faiblement) de Clichy vers Levallois (Paris constituant pour les

évitant de Clichy une alternative privilégiée).

\*

Les processus de *gentrification* à l'œuvre à Ivry et Levallois, avec leurs rythmes propres et leurs contextes résidentiels différents, ont des effets différenciés sur les pratiques de scolarisation des classes moyennes. Aux transformations relativement brutales vécues aujourd'hui par Ivry, avec ses impératifs de réajustement des pratiques scolaires, on peut opposer la forme d'embourgeoisement finissante qui s'observe dans le secteur scolaire de Levallois-Clichy-Neuilly, et qui produit des modes de tri social moins visibles. Les familles de classe moyenne d'Ivry, dépendantes de l'acquisition de diplômes pour la préservation de leur statut social, manifestent le besoin d'investir l'école, et développent des stratégies collectives d'investissement scolaire. En revanche, les familles de classe moyenne de Levallois

bénéficient de recours divers, dans un contexte résidentiel et scolaire plus perméable et plus ouvert. Elles disposent pour cela d'un capital économique plus important, qui produit finalement des formes de régulation semble-t-il plus « feutrées », mais pas moins collectives que les précédentes, tant est manifeste l'ajustement du capital familial (donc de la structure de la distribution des capitaux) aux circuits de scolarisation possibles. Et si être de « classe moyenne » n'a pas le même sens à Ivry et Levallois, au moins en matière scolaire, c'est sans doute parce que la dimension spatiale contribue à structurer les pratiques sociales, en transformant la structure de la distribution des types de capital possédés, et donc l'orientation dans l'espace scolaire. Le fait d'appartenir à une même catégorie sociale formelle ne garantit donc pas les mêmes types de pratiques dans des conditions socio-spatiales et des configurations locales différentes.